



Incendie

- Bottin des services d'incendie du Québec
- Commissaire aux incendies
- Congrès ACSIQ
- Déclaration des incendies
- Formation
- Intervention
- Législation
- Prévention
- Publications
- Retraits de produits
- Schéma de couverture de risques
- Statistiques

Boîte à outils

Recherche

Chercher

- ▶ Aide à la navigation
- ▶ Vous n'avez pas trouvé?
- ▶ Envoyez à un ami
- ▶ Cyberbulletin

Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie

- ▶ Impression facile!
- ▶ Liens pertinents

Introduction

Qu'ils soient composés de personnel à temps plein ou à temps partiel, les services d'incendie d'aujourd'hui sont confrontés à des situations qui nécessitent beaucoup de connaissances et qui, souvent, peuvent menacer la santé et la sécurité de leurs pompiers et même de la population. Si petit qu'il soit, le service d'incendie a toujours avantage à mieux se structurer et à améliorer ses façons de faire. De plus, avec la nouvelle Loi sur la sécurité incendie, le service d'incendie sera de plus en plus appelé à travailler avec ses voisins; il deviendra alors encore plus important d'uniformiser les pratiques d'un service à l'autre.

Le Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie traite de tous les aspects d'une intervention. Il est divisé en sept parties.

Dans la **première partie** ([HTML](#), [PDF](#), 3,75 mo) du guide, le service d'incendie est d'abord invité à faire son portrait : le territoire protégé, ses compétences, ses ressources humaines, ses véhicules, son équipement, incluant ceux des services voisins et des ressources externes.

À la **partie II** ([HTML](#), [PDF](#), 93 ko), on lui propose d'analyser son territoire : classification des bâtiments, disponibilité de l'eau, etc., pour en arriver à planifier l'acheminement des ressources qui doivent être mobilisées pour les différents types d'intervention.

La **partie III** ([HTML](#), [PDF](#), 1,33 mo), est consacrée aux communications. Là encore, le service d'incendie est invité à personnaliser le guide selon sa situation : bandes radio utilisées, codes de radio en vigueur, etc.

Dans la **partie IV** ([HTML](#), [PDF](#), 1,08 mo), il est question du système de commandement. On y traite de la structure de commandement, qui peut évoluer selon la taille du service d'incendie et le type d'intervention, du processus de commandement de même que de l'organisation géographique des lieux lors des interventions.


La **partie V** ([HTML](#), [PDF](#), 4,61 mo) concerne les risques et les tactiques. Elle intègre les aspects « opérations » et « sécurité » en présentant les risques propres à chaque intervention et les mesures de sécurité s'y rattachant ainsi qu'un résumé des tactiques à mettre en œuvre lors de différentes interventions. Le guide couvre actuellement les risques et les

tactiques pour les interventions suivantes : accident de véhicule, alerte à la bombe, feu de cheminée, incendie de bâtiment, incendie dans un poste d'exploitation électrique, intervention en présence de matières dangereuses et sauvetage en espace clos. D'autres types d'interventions sont en préparation et seront ajoutés au fur et à mesure.

La **partie tableaux** regroupe les tableaux et figures ([HTML](#), [PDF](#), 467 ko) que le service d'incendie doit remplir. Enfin le guide est complété par une **partie Références** ([HTML](#), [PDF](#), 1,09 mo) qui propose différents documents, cours et vidéos susceptibles d'aider à planifier des activités de formation du service d'incendie.

Liens pertinents

- [Avant-propos](#)
- [Table des matières](#) (PDF, 438 ko)
- [Comment mettre à jour votre guide papier](#) (novembre 2002)

 2005-12-06 9:52

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#) | [Statistiques](#)

[Politique de confidentialité](#) | [Déclaration de services aux citoyens](#) | [Réalisation](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 1996-2006



Incendie

- Bottin des services d'incendie du Québec
- Commissaire aux incendies
- Congrès ACSIQ
- Déclaration des incendies
- Formation
- Intervention
- Législation
- Prévention
- Publications
- Retraits de produits
- Schéma de couverture de risques
- Statistiques

Boîte à outils

Recherche

Chercher

- ▶ Aide à la navigation
- ▶ Vous n'avez pas trouvé?
- ▶ Envoyez à un ami
- ▶ Cyberbulletin

Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie

- ▶ Impression facile!
- ▶ Liens pertinents

Avant-propos

Un outil de référence sur les opérations

Le Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie est un outil de référence sur les opérations courantes des services d'incendie. Il est en quelque sorte un guide de bonnes pratiques, qui regroupe dans un seul document les éléments essentiels pour préparer et planifier adéquatement les interventions du service d'incendie. Il poursuit les objectifs suivants :

- Uniformiser les façons de faire des services d'incendie.
- Planifier l'acheminement des ressources en fonction des caractéristiques du territoire, des bâtiments et des ressources disponibles.
- Faciliter le partage des ressources entre les services d'incendie.
- Connaître les risques propres à chaque intervention, les moyens de les contrôler ainsi que les tactiques à mettre en œuvre.
- Déterminer les besoins en formation du personnel.

Personnalisé, évolutif et adapté au service d'incendie

Le guide des opérations est conçu pour que chaque service d'incendie puisse le personnaliser et l'adapter à son organisation. Tout au long du document, le symbole renvoie à des tableaux et figures que doit remplir le service d'incendie. Ils sont regroupés sous l'onglet « tableaux » et peuvent être remplis directement dans le cahier ou avec le cédérom fourni avec le guide.

Il doit être aussi un document dynamique qui évolue avec le service d'incendie. Le cahier à anneaux permet d'intégrer les mises à jour et les ajouts, mais aussi des documents internes, directives, lignes directrices, feuillets d'information, etc., jugés importants pour les opérations du service d'incendie.

À l'usage de tout le personnel

Le guide des opérations s'adresse au personnel du service d'incendie. Il n'est pas destiné à l'usage exclusif de la direction du service. Son contenu doit être discuté, lu, relu, consulté, par tout le personnel du service d'incendie. C'est pourquoi il est suggéré de laisser le guide des

opérations bien en vue à la caserne ou à bord d'un véhicule. Un seul guide par caserne sera distribué, mais il peut être photocopié selon les besoins et l'utilisation que compte en faire le service d'incendie.

Le Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie ne remplace pas la formation, mais il peut être un bon point de départ pour améliorer les connaissances du personnel et un aide-mémoire précieux à consulter en tout temps.

Dans l'esprit de la Loi sur la sécurité incendie

Le guide des opérations deviendra également un outil essentiel pour les services d'incendie qui devront participer à la réalisation des schémas régionaux de couverture de risques et des plans de mise en œuvre prévus dans la nouvelle Loi sur la sécurité incendie.

Les mises à jour?

Les mises à jour et les ajouts au guide seront envoyés par courrier à l'attention du directeur du service d'incendie, en quantité correspondant au nombre d'exemplaires distribués à chaque service d'incendie. un guide par caserne est prévu.

Nous vous demandons donc de nous signaler tout changement de directeur, d'adresse et du nombre de casernes, en vous adressant à :

Mme Carole Lachance
Téléphone : (418) 644-6420
Télecopie : (418) 644-4448
Courriel : carole.lachance@misp.gouv.qc.ca

Pour plus d'informations sur le guide des opérations
Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie
Ministère de la Sécurité publique
Daniel Perron
Téléphone : (418) 695-7997
Courriel : daniel.perron@misp.gouv.qc.ca

Liens pertinents

- [Introduction](#)
- [Avant-propos](#)
- [Table des matières](#) (PDF, 438 ko)
- [Partie I - Le portrait du service d'incendie](#)
- [Partie II - L'acheminement des ressources](#)
- [Partie III - Les communications](#)
- [Partie IV - Le système du commandement](#)
- [Partie V - Les risques et les tactiques](#)

- [Tableaux](#)
- [Références](#)
- [Liste des figures](#)



2005-12-06 9:52

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#) | [Statistiques](#)

[Politique de confidentialité](#) | [Déclaration de services aux citoyens](#) | [Réalisation](#)




Québec 



© [Gouvernement du Québec](#), 1996-2006

Instruction de mise à jour
Novembre 2002

Table des matières

	Introduction
Partie I	Le portrait du service d'incendie
page 5	Section 1 : Le territoire protégé
7	Section 2 : Les compétences d'intervention
9	Section 3 : Les ressources humaines et matérielles
9	3.1 La structure du service d'incendie
10	3.2 Les véhicules
10	3.3 L'équipement spécialisé
11	3.4 Les ressources de l'entraide
12	3.5 Les ressources externes
Partie II	L'acheminement des ressources
page 5	Section 1 : Incendie de bâtiment
5	👁 1.1 La classification des risques d'incendie
7	1.2 Le découpage géographique du territoire
8	1.3 Les ressources acheminées sur le territoire
9	1.3 Les ressources acheminées en entraide
11	Section 2 : Autres interventions
11	👁 2.1 Les ressources acheminées sur le territoire
12	2.2 Les ressources acheminées en entraide
13	Section 3 : La conduite des véhicules d'urgence
13	3.1 Le Code de la sécurité routière
13	3.2 Les principales responsabilités du conducteur d'un véhicule d'urgence
13	3.3 Les codes de conduites A et B
14	3.4 L'entrée du véhicule en caserne
Partie III	Les communications
page 5	Section 1 : Les bandes radio
7	Section 2 : Les codes radio
11	Section 3 : Les règles de transmission
13	Section 4 : Quelques techniques pour bien se faire comprendre

Partie IV	Le système de commandement
paGe 5	Section 1 : La structure de commandement
5	1.1 Le responsable des opérations
5	1.2 Les niveaux de commandement
6	1.3 La structure initiale
6	1.4 Les responsables de secteur
7	1.5 Les responsables de division
7	 1.6 Le responsable - santé et sécurité au travail
8	1.7 Les personnes-ressources
9	1.8 La structure de commandement lors d'une intervention en présence de matières dangereuses
10	1.9 La structure de commandement lors d'un sauvetage en espace clos
13	Section 2 : Le processus de commandement
13	2.1 La prise de commandement
13	2.2 Les modes de commandement
14	2.3 Le transfert de commandement
15	Section 3 : L'organisation géographique des lieux de l'intervention
15	 3.1 Les secteurs géographiques
18	3.2 Les zones de travail
19	3.3 Les périmètres de sécurité
Partie V	Les risques et les tactiques
paGe 5	Section 1 : Mesures de sécurité et risques généraux
5	1.1 Les équipements de protection individuelle
7	1.2 Les risques généraux
11	Section 2 : Accident ou feu de véhicule
11	2.1 Les risques
12	2.2 Les tactiques
13	Section 3 : Alerte à la bombe
13	3.1 Les risques
13	3.2 Les tactiques
15	Section 4 : Feu de cheminée
15	4.1 Les risques
15	4.2 Les tactiques
17	Section 5 : Incendie de bâtiment
17	 5.1 Les risques
22	5.2 Les tactiques

25	Section 6 : Incendie dans un poste d'exploitation électrique
25	6.1 Les risques
26	6.2 Les tactiques
27	Section 7 : Intervention en présence de matières dangereuses
30	 7.1 Les risques
33	 7.2 Les tactiques
35	Section 8 : Sauvetage en espace clos
35	8.1 Les risques
38	8.2 Les tactiques
41	Section 9 : Incendie dans le métro
41	9.1 Les risques
42	9.2 Les tactiques


 **Tableaux**

 **Références**

Partie I	Le portrait du service d'incendie
page 5	Figure 1 Organigramme - service d'incendie
Partie II	L'acheminement des ressources
page 7	Figure 1 Découpage géographique du territoire
Partie IV	Le système de commandement
page 6	Figure 1 Niveaux de commandement
6	Figure 2 Structure de commandement initiale
7	Figure 3 Structure de commandement par secteur
7	Figure 4 Structure de commandement par division
7	Figure 5 Structure de commandement - santé et sécurité du travail
8	Figure 6 Structure de commandement - relations avec les médias
8	Figure 7 Structure de commandement - personnel de soutien
8	Figure 8 Structure de commandement - ressources externes
10	Figure 9 Structure de commandement - intervention en présence de matières dangereuses
11	Figure 10 Structure de commandement par secteur - sauvetage en espace clos
11	Figure 11 Structure de commandement par division - sauvetage en espace clos
16	Figure 12 Organisation par secteurs géographiques
16	Figure 13 Division d'un secteur par niveau d'étage
17	Figure 14 Division d'un niveau d'étage par section
18	Figure 15 Organisation par zones de travail
20	Figure 16 Périmètres de sécurité
Partie V	Les risques et les tactiques
page 28	Figure 1 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
29	Figure 2 Marchandises dangereuses – Des plaques pour votre sécurité

Liste

liste des tableaux et figures à remplir

Cette liste présente les tableaux et figures à remplir par le service d'incendie qui sont regroupés sous l'onglet « tableaux ». Ils correspondent aux exemples indiqués par le symbole  dans le texte.


Partie I

Le portrait du service d'incendie

page 5	Tableau 1	Territoire protégé
5	Figure 1	Carte du territoire
7	Tableau 2	Compétences d'intervention
9	Figure 2	Organigramme du service d'incendie
10	Tableau 3	Véhicules
10	Tableau 4	Équipement spécialisé
11	Tableau 5	Ressources de l'entraide
12	Tableau 6	Ressources externes

Partie II

L'acheminement des ressources

page 6		Tableau 1	Classification des risques d'incendie
7		Figure 1	Découpage géographique du territoire
8		Tableau 2	Ressources acheminées sur le territoire – incendie de bâtiment
9		Tableau 3	Ressources acheminées en entraide – incendie de bâtiment
11		Tableau 4	Ressources acheminées sur le territoire - autres interventions
12		Tableau 5	Ressources acheminées en entraide – autres interventions

Partie III

Les communications

page 5	Tableau 1	Bandes radio
9	Tableau 2	Codes radio

partie 1 le portrait du service d'incendie

Cette partie vise à tracer le portrait du service d'incendie. À l'aide de tableaux à remplir, le service d'incendie est invité à décrire son territoire, ses compétences d'intervention, ses ressources humaines et matérielles. Ce portrait inclut les ressources externes et spécialisées auxquelles le service d'incendie peut faire appel, ainsi que les ressources de l'entraide.

page	5	Section 1 : Le territoire protégé
	7	Section 2 : Les compétences d'intervention
	9	Section 3 : Les ressources humaines et matérielles
	9	3.1 La structure du service d'incendie
	10	3.2 Les véhicules
	10	3.3 L'équipement spécialisé
	11	3.4 Les ressources de l'entraide
	12	3.5 Les ressources externes

Section 1

le territoire protégé

Objectif :

Préciser le territoire du service d'incendie

Le territoire comprend toutes les municipalités et tous les territoires où le service d'incendie est responsable des interventions et dirige les opérations. Les municipalités ou territoires où le service d'incendie intervient en entraide mutuelle ne sont pas sous sa responsabilité.

Tableau 1

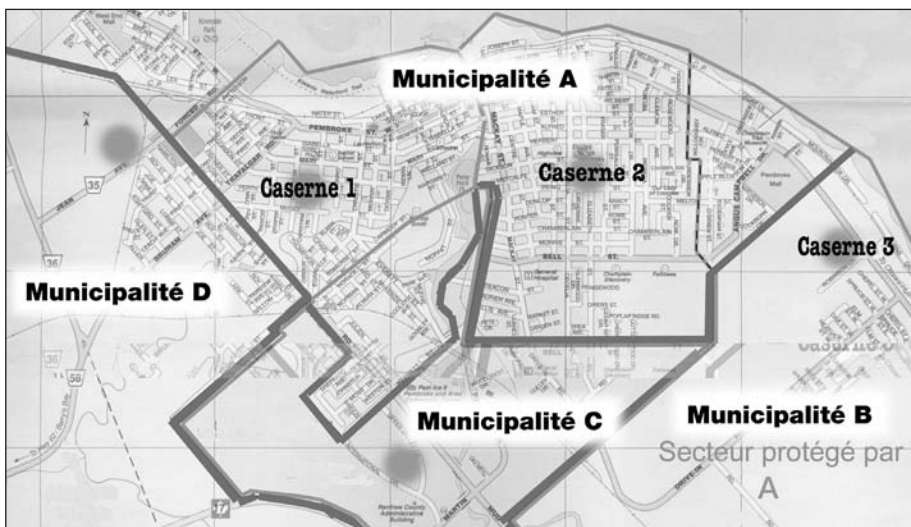
Inscrire les municipalités et territoires protégés par le service d'incendie ainsi que les coordonnées d'une personne responsable¹ à contacter, en situation d'urgence. Joindre une carte du territoire si disponible.

Exemple

TERRITOIRE PROTÉGÉ		SERVICE D'INCENDIE	A
Municipalité ou territoire	Nom d'un responsable	Titre	N° de téléphone
<i>A</i>	<i>Richard Tétreault</i>	<i>Directeur général</i>	<i>(450) 852-2414</i>
<i>B</i>	<i>François Demers</i>	<i>Maire</i>	<i>(450) 856-1112</i>

Figure 1

Carte du territoire



1. Cette personne peut être le maire, le directeur général, le secrétaire-trésorier, le responsable des mesures d'urgence de la municipalité ou une autre personne en autorité, selon le cas.

Section 2

les compétences d'intervention

Objectif :

Préciser les compétences d'intervention du service d'incendie

Les compétences d'intervention sont déterminées en fonction des ressources du service d'incendie, c'est-à-dire de l'expertise et de la formation de son personnel et de l'équipement qu'il possède.

Tableau 2

Cocher les compétences d'intervention du service d'incendie. Compléter le tableau si nécessaire.

Exemple

COMPÉTENCES D'INTERVENTION SERVICE D'INCENDIE A	
Incendie de bâtiment	X
Feu de forêt	
Feu de champ	X
Accident ou feu de véhicule	X
Désincarcération automobile	X
Alerte à la bombe	
Intervention en présence de matières dangereuses	
Monoxyde de carbone	
Sauvetage en espace clos	
Sauvetage nautique	X
Sauvetage en hauteur	
Premier répondant	X
Inondation	
Sécurité communautaire	
Autres ...	

Section 3

les ressources humaines et matérielles

Objectif :

Préciser toutes les ressources à la disposition du service d'incendie

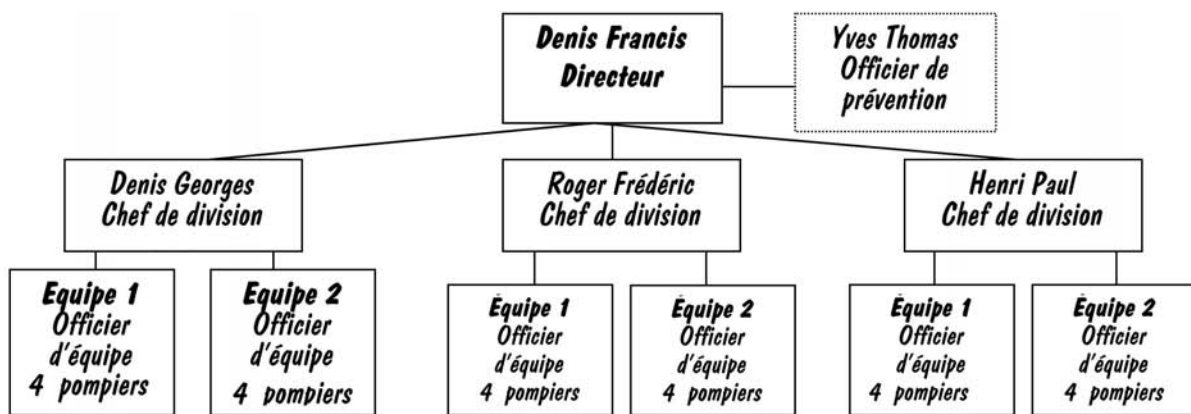
Les ressources comprennent le personnel, les véhicules et l'équipement spécialisé du service d'incendie, les ressources de l'entraide ainsi que les ressources externes qui peuvent être nécessaires lors d'une intervention.

3.1 La structure du service d'incendie

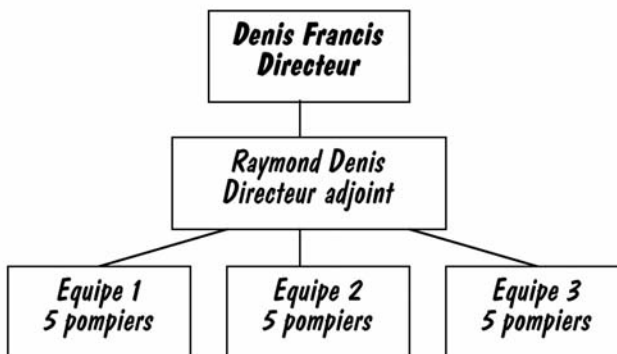
Figure 2

Au moyen d'un organigramme, préciser la structure du service d'incendie en indiquant les niveaux hiérarchiques et les effectifs du service. Faire l'organigramme du service ou insérer celui qui est disponible.

Exemple Organigramme du service incendie
Service d'incendie A



Exemple Organigramme du service incendie
Service d'incendie C



3.2 Les véhicules

Tableau 3

Inscrire le numéro, le type, la description (hauteur des échelles, capacité des pompes et des réservoirs, etc.), l'année de construction des véhicules du service d'incendie et l'endroit où ils sont stationnés.

Exemple

VÉHICULES SERVICE D'INCENDIE A				
Numéro	Type	Description	Année	Endroit
211	Autopompe	1050 gipm	1995	Caserne 1
411	Échelle	30 mètres	1991	Caserne 1
212	Autopompe	1050 gipm	1987	Caserne 2
213	Autopompe	840 gipm	1996	Caserne 3

3.3 L'équipement spécialisé

En plus de l'équipement habituel nécessaire pour combattre les incendies de bâtiment, les services d'incendie possèdent aussi des équipements pour des interventions plus spécialisées.

Tableau 4

Inscrire le modèle, le nombre et la description de l'équipement spécialisé du service d'incendie.

Exemple

ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ SERVICE D'INCENDIE A			
Équipement	Modèle	Nombre	Description
Équipement de désincarcération	Hurst	1	1 cisailles 1 écarteur Coussin d'air de levage
Appareil de détection et mesure (détecteur de gaz)	AIM	1	Multi-gaz
Équipement pour sauvetage nautique	Zodiac	1	14 pieds Moteur 30hp

3.4 Les ressources de l'entraide

Tableau 5

Inscrire les ressources (personnel, véhicules et équipement spécialisé) des services d'incendie avec lesquels le service a des ententes d'entraide², et qui peuvent être disponibles au besoin. Inclure les ressources des brigades industrielles et institutionnelles, s'il y a lieu.

Exemple

RESSOURCES DE L'ENTRAIDE SERVICE D'INCENDIE A			
Service d'incendie	Effectif disponible (n ^{brc})	Véhicules disponibles (n ^{brc} et type)	Équipement spécialisé disponible (n ^{brc} et type)
C	30	2 autopompes - 1050 gipm 2 citernes - 2500 gallons	1 ensemble complet d'outils de désincarcération
D	15	2 autopompes - 840 gipm 1 citerne - 2000 gallons	

2. | Pour faciliter la tâche, demander aux services d'incendie membres de l'entraide, de faire parvenir leur organigramme et les tableaux 2, 3 et 4.

3.5 Les ressources externes

Tableau 6

Inscrire les coordonnées des ressources externes pouvant être nécessaires lors d'une intervention. Compléter la liste, si nécessaire.

Exemple

RESSOURCES EXTERNES		SERVICE D'INCENDIE	A
RESSOURCES		Téléphone	Télocopieur
CANUTEC 24 h sur 24 h / frais d'appel acceptés	URGENCE Cellulaire Information	(613) 996-6666 * 666 (613) 992-4624	(613) 954-5101
Centre anti-poison du Québec		1 800 463-5060	
URGENCE-ENVIRONNEMENT En semaine : communiquer avec la direction régionale Soir, fins de semaine, jours fériés : Québec 24 h sur 24 h / frais d'appel acceptés Montréal		(124) 124-6789 (418) 643-4595 (514) 873-3454	
SÛRETÉ DU QUÉBEC	URGENCE Cellulaire Poste local	310-4141 * 4141 (124) 124-3300	
SÉCURITÉ CIVILE Direction de la sécurité civile du Québec (en tout temps) Bureau régional		(418) 643-3256 (124) 124-4600	
AMBULANCE		123-1234	123-1222
Compagnie d'électricité	Hydro-Québec Autre	(124) 124-1122 (124) 124-5887	
Croix Rouge - services aux sinistrés		(124) 124-5678	
POLICE MUNICIPALE	URGENCE Poste	911 (124) 124-1345	
...	

partie II L'acheminement des ressources



Cette partie est consacrée à la planification des ressources à acheminer lors de différentes interventions du service d'incendie.

À l'aide du portrait des ressources humaines et matérielles disponibles, tracé à la partie I, le service d'incendie est amené à planifier, sur papier, les ressources nécessaires lors des interventions courantes, tout en tenant compte du territoire à protéger et de ses compétences d'intervention. La démarche proposée permet aussi de déterminer dans quelles situations les ressources du service peuvent être insuffisantes et de planifier, à l'avance, l'aide de ressources additionnelles dès la première alarme.

Cette partie vise donc à faciliter la prise de décision et à accélérer l'acheminement des ressources nécessaires.

page	5	Section 1 : Incendie de bâtiment
	5	👁 1.1 La classification des bâtiments
	7	1.2 Le découpage géographique du territoire
	8	1.3 Les ressources acheminées sur le territoire
	9	1.3 Les ressources acheminées en entraide
11		Section 2 : Autres interventions
11		👁 2.1 Les ressources acheminées sur le territoire
12		2.2 Les ressources acheminées en entraide
13		Section 3 : La conduite des véhicules d'urgence
13		3.1 Le Code de la sécurité routière
13		3.2 Les principales responsabilités du conducteur d'un véhicule d'urgence
13		3.3 Les codes de conduites A et B
14		3.4 L'entrée du véhicule en caserne

Section 1

incendie de bâtiment

Objectif :

Planifier les ressources qui doivent être acheminées pour un incendie de bâtiment.

La planification de l'acheminement des ressources nécessaires pour un incendie de bâtiment doit tenir compte de plusieurs éléments. Outre les ressources et l'équipement disponibles, elle doit considérer le type de bâtiment en cause. De plus, les ressources acheminées pour un même incendie peuvent varier à l'intérieur du territoire protégé par le service d'incendie. La disponibilité de l'eau, l'accessibilité ou la distance à parcourir pour se rendre sur les lieux sont également des facteurs qui déterminent les ressources à acheminer.

1.1 La classification des risques d'incendie

Afin de déterminer les ressources nécessaires pour combattre un incendie de bâtiment, il est utile de classer les bâtiments qui se trouvent sur le territoire. Voici la classification des risques d'incendie proposée dans le document *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*¹. Cette classification est établie en fonction des principaux indicateurs de risques dont la hauteur du bâtiment, son usage et le nombre d'occupants. Les bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels ou agricoles, sont regroupés en quatre catégories.

Chaque service d'incendie peut adapter cette classification selon les risques présents sur son territoire. L'analyse et la classification des risques d'incendie sont d'ailleurs deux étapes importantes pour l'élaboration du schéma de couverture de risques.

Classification des risques d'incendie

Risques faibles

- Très petits bâtiments, très espacés
- Bâtiments résidentiels, de 1 ou 2 logements, de 1 ou 2 étages, détachés

Risques moyens

- Bâtiment d'au plus 3 étages et dont l'aire au sol est d'au plus 600 m²

Risques élevés

- Bâtiment dont l'aire au sol est de plus de 600 m²
- Bâtiment de 4 à 6 étages
- Lieux où les occupants sont normalement aptes à évacuer
- Lieux sans quantité significative de matières dangereuses

1. Cette classification des risques d'incendie est le fruit du travail d'un comité composé de représentants du milieu de l'incendie, du monde municipal, des assurances et du gouvernement. Elle a été publiée officiellement en mai 2001 dans le document *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*.

Risques très élevés

- Bâtiments de plus de 6 étages ou présentant un risque élevé de conflagration
- Lieux où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes
- Lieux impliquant une évacuation difficile en raison du nombre élevé d'occupants
- Lieux où des matières dangereuses sont susceptibles de se trouver
- Lieux où l'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la communauté

Tableau 1

En tenant compte de la classification proposée, classer les bâtiments situés sur le territoire du service d'incendie selon la catégorie de risques qu'ils présentent.

Exemple

CLASSIFICATION DES RISQUES D'INCENDIE		SERVICE D'INCENDIE	A
Catégorie	Type de bâtiment		
Risques faibles	<ul style="list-style-type: none">• Résidences unifamiliales détachées• Chalets• Maisons mobiles		
Risques moyens	<ul style="list-style-type: none">• Résidences unifamiliales attachées• Huit logements ou moins (max. 3 étages)• Maisons de chambres (5 à 9 chambres)• Petits commerces et services (1 à 2 étages, - 600 m²)• Industries du textile		
Risques élevés	<ul style="list-style-type: none">• Plus de huit logements (max. 6 étages)• Imprimerie• Industrie de meubles• Centre commercial (+ de 600 m²)• Stations-services• Fermes		
Risques très élevés	<ul style="list-style-type: none">• Centre d'hébergement pour personnes âgées non autonomes• École• Église• Garderie• CLSC• Centre sportif• Poste d'exploitation électrique• Meunerie• Usine de traitement des eaux• Site d'entreposage de pneus• Entrepôt de peinture• Industries utilisant des matières dangereuses		

1.2 Le découpage géographique du territoire

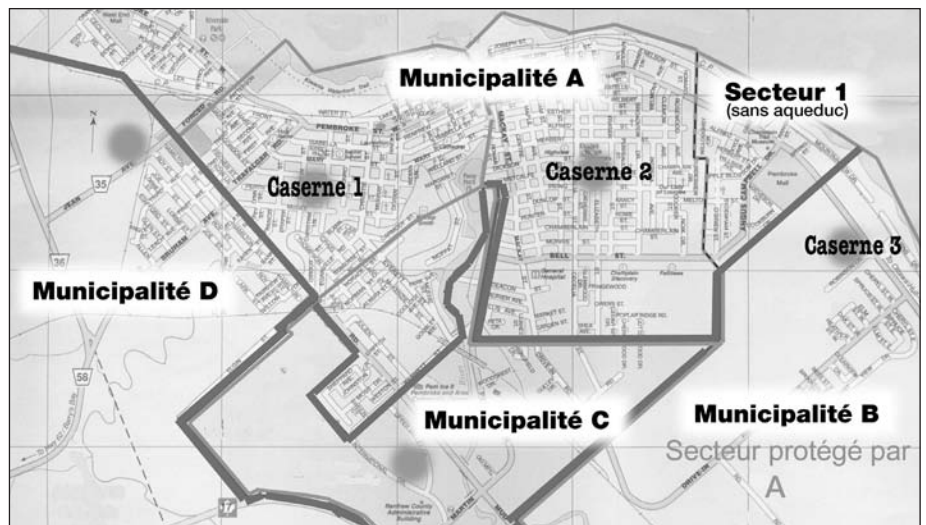
Le territoire protégé par le service d'incendie ne présente pas nécessairement partout les mêmes caractéristiques. Certaines parties sont plus ou moins éloignées d'une caserne; d'autres sont moins accessibles pour le service d'incendie; d'autres ne sont pas reliées à un réseau d'aqueduc, ou si elles le sont, la capacité de ce réseau peut varier. La planification des ressources à acheminer doit aussi tenir compte de ces caractéristiques. C'est pourquoi il est utile de découper le territoire en parties qui présentent des caractéristiques communes. Ces parties sont déterminées principalement par la distance par rapport à une caserne, la disponibilité de l'eau et l'accessibilité pour le service d'incendie.

Figure 1

Découpage géographique du territoire

À l'aide d'une carte, découper le territoire en parties qui présentent des caractéristiques communes. Noter l'emplacement des casernes et les éléments importants comme le réseau d'aqueduc, etc.

Exemple



1.3 Les ressources acheminées sur le territoire

Tableau 2

Pour chaque partie du territoire du service d'incendie, inscrire le nombre et la provenance des pompiers et des véhicules qui doivent être acheminés lors de l'appel initial et des alertes de renfort, pour chaque catégorie de bâtiment.

Exemple

RESSOURCES ACHÉMINÉES SUR LE TERRITOIRE - INCENDIE DE BÂTIMENT								
SERVICE D'INCENDIE A								
PARTIE DE TERRITOIRE : Secteur 1 (sans aqueduc)								
Catégorie de bâtiment	SUR L'APPEL INITIAL ⁵ (1 ^{re} alarme)				EN RENFORT ⁶			
	Pompiers		Véhicules		Pompiers		Véhicules	
	n ^{bre}	Provenance	n ^{bre} / type	Provenance	n ^{bre}	Provenance	n ^{bre} / type	Provenance
1	4	Caserne 1	1 pompe	Caserne 1	4	Caserne 2	1 pompe	Caserne 2
	2	D	1 citerne	D	2	C	1 citerne	C
2	4	Caserne 1	1 pompe	Caserne 1				
	4	Caserne 2	1 pompe	Caserne 2	2	Caserne 2	1 échelle	Caserne 2
	2	D	1 citerne	D	2	C	1 citerne	C
3	4	Caserne 1	1 pompe	Caserne 1				
	4	Caserne 1	1 pompe	Caserne 2				
	4	Caserne 2	1 échelle	Caserne 2	4	C	1 pompe	C
	2	D	1 citerne	D	2	C	1 citerne	C
4	4	Caserne 1	1 pompe	Caserne 1	4	D	1 pompe	D
	4	Caserne 1	1 pompe	Caserne 2	4	C	1 pompe	C
	4	Caserne 2	1 échelle	Caserne 2	2	C	1 citerne	C
	2	D	1 citerne	D				

5. | Incluant les ressources acheminées en entraide automatique.

6. | Incluant les ressources acheminées en vertu des ententes d'entraide.

1.4 Les ressources acheminées en entraide

Tableau 3

Inscrire les ressources acheminées par le service d'incendie lors d'un incendie de bâtiment dans une autre municipalité, selon les ententes d'entraide conclues avec les services d'incendie voisins.

Exemple

RESSOURCES ACHÉMINÉES EN ENTRAIDE – INCENDIE DE BÂTIMENT				
SERVICE D'INCENDIE <i>A</i>				
AU SERVICE D'INCENDIE :	SUR L'APPEL INITIAL (entraide automatique)		EN RENFORT	
	Pompiers n ^{bre} maximum disponible	Véhicules n ^{bre} / type	Pompiers n ^{bre} maximum disponible	Véhicules n ^{bre} / type
<i>C</i>	<i>4</i>	<i>1 pompe</i>	<i>4</i> <i>2</i>	<i>1 secours</i> <i>1 échelle</i>
<i>D</i>	<i>4</i>	<i>1 pompe</i>	<i>4</i> <i>2</i>	<i>1 secours</i> <i>1 échelle</i>

Section 2

autres interventions

Objectif :

Planifier les ressources qui doivent être acheminées pour les interventions autres que les incendies de bâtiment

2.1 Les ressources acheminées sur le territoire

Pour les interventions autres⁷ que les incendies de bâtiment, l'acheminement des ressources doit faire l'objet d'une planification particulière.

Tableau 4

Pour chaque partie du territoire déterminée par le service d'incendie, inscrire le nombre et la provenance des pompiers et des véhicules qui doivent être acheminés lors de l'appel initial ainsi que des alertes de renfort pour des interventions autres que les incendies de bâtiment.

Exemple

RESSOURCES ACHÉMINÉES SUR LE TERRITOIRE – AUTRES INTERVENTIONS								
SERVICE D'INCENDIE A								
PARTIE DE TERRITOIRE : Secteur 1 (sans aqueduc)								
COMPÉTENCES D'INTERVENTION	SUR L'APPEL INITIAL ⁸ (1 ^{re} alarme)				EN RENFORT ⁹			
	Pompiers		Véhicules		Pompiers		Véhicules	
	n ^{bre}	Provenance	n ^{bre} / type	Provenance	n ^{bre}	Provenance	n ^{bre} / type	Provenance
<i>Feu de forêt</i>	6	<i>Caserne 1</i>	1 pompe	<i>Caserne 1</i>	4	<i>Caserne 2</i>	1 pompe	<i>Caserne 2</i>
<i>Feu de champ</i>	4	<i>Caserne 1</i>	1 pompe	<i>Caserne 1</i>				
<i>Accident ou feu d'automobile</i>	4	<i>Caserne 1</i>	1 pompe	<i>Caserne 1</i>				
<i>Désincarcération automobile</i>	4	<i>Caserne 2</i>	1 pompe	<i>Caserne 2</i>	4	<i>Caserne 1</i>	1 pompe	<i>Caserne 2</i>

7. Il s'agit des compétences d'intervention du service d'incendie déterminées à la section 2 de la partie I.

8. Incluant les ressources acheminées en entraide automatique.

9. Incluant les ressources acheminées en vertu des ententes d'entraide.

2.2 Les ressources acheminées en entraide

Tableau 5

Inscrire les ressources acheminées par le service d'incendie dans une autre municipalité lors des interventions autres que les incendies de bâtiment, selon les ententes d'entraide conclues avec les services d'incendie voisins.

Exemple

RESSOURCES ACHEMINÉES EN ENTRAIDE – AUTRES INTERVENTIONS					
SERVICE D'INCENDIE A					
AU SERVICE D'INCENDIE :	Compétences d'intervention	SUR L'APPEL INITIAL (entraide automatique)		EN RENFORT	
		Pompiers n ^{bre} maximum disponible	Véhicules n ^{bre} / type	Pompiers n ^{bre} maximum disponible	Véhicules n ^{bre} / type
<i>D</i>	<i>Sauvetage nautique</i>	<i>2</i>	<i>1 secours</i>		
<i>D</i>	<i>Désincarcération automobile</i>	<i>4</i>	<i>1 secours</i>	<i>4</i>	<i>1 pompe</i>
<i>C</i>	<i>Monoxyde de carbone</i>	<i>2</i>	<i>1 secours</i>		

Section 3



Objectif :

Rappeler les règles et les codes de la conduite des véhicules d'urgence de même que les responsabilités des conducteurs.

la conduite des véhicules d'urgence

3.1 Le Code de la sécurité routière

Les articles 327 et 378 du *Code de la sécurité routière* s'appliquent à la conduite des véhicules d'urgence.

Article 327 L'article 327, destiné à tous les conducteurs de véhicule, établit que « toute vitesse ou toute action susceptible de mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes ou la propriété est prohibée ».

Article 378 L'article 378 permet, au besoin, au véhicule d'urgence de ne pas se conformer à la signalisation routière et aux limites de vitesse, de franchir les lignes pleines simples ou doubles, de dépasser à droite, etc.

3.2 Les principales responsabilités du conducteur d'un véhicule d'urgence

- Le conducteur est responsable de la conduite et de la manœuvre du véhicule d'urgence.
- Le conducteur doit se conformer à l'article 327 du *Code de la sécurité routière* et peut, au besoin, se prévaloir des dispositions de l'article 378 lorsqu'il répond à un appel d'urgence. Toutefois, le conducteur doit toujours faire un temps d'arrêt devant un feu rouge ou un arrêt obligatoire avant de s'engager dans une intersection.
- Le conducteur et les passagers doivent être attachés à leur siège avec un dispositif de sécurité réglementaire.

3.3 Les codes de conduite A et B

Il n'est pas toujours nécessaire d'utiliser les gyrophares et la sirène du véhicule d'urgence pour se rendre sur les lieux d'une intervention. Lorsque l'utilisation des gyrophares et de la sirène n'est pas indispensable, les pompiers peuvent se rendre à destination en code de conduite B. De cette façon, on réduit le stress et les risques d'accidents pour les pompiers et pour les autres usagers de la route.

Code A Le code de conduite A est utilisé pour les appels d'urgence. Le conducteur du véhicule d'urgence doit alors faire usage de la sirène et des gyrophares tout en se conformant au *Code de la sécurité routière*.

Code B Le code de conduite B s'applique pour le déplacement des véhicules d'une caserne à l'autre, la relève au feu, sur les ruines d'un incendie et pour certaines autres interventions (essence répandue sur la chaussée, inondation, etc). Il est alors interdit de faire usage des gyrophares et de la sirène.

3.4 L'entrée du véhicule en caserne

Avant de reculer, le conducteur doit s'assurer que la voie est libre. Idéalement, un pompier devrait prendre place à l'intérieur du garage et guider le conducteur.

partie 3 Les communications



Cette partie est consacrée aux communications radio. Il s'agit d'un aspect très important des opérations lors d'une intervention d'urgence. Le service d'incendie est invité d'abord à préciser les bandes radio utilisées et les codes de radio en usage. Une autre section présente quelques règles de transmission des messages radio dans le but de faciliter les communications lors des interventions, tant entre le personnel qu'avec les ressources externes au service d'incendie. Enfin, la dernière section suggère quelques techniques de communication.

partie les communications



page	5	Section 1 : Les bandes radio
	7	Section 2 : Les codes radio
	11	Section 3 : Les règles de transmission
	13	Section 4 : Quelques techniques pour bien se faire comprendre

Section 1

les bandes radio

Objectif :

Préciser les bandes radio utilisées lors d'une intervention, leurs utilisateurs et les périodes d'utilisation

Le service d'incendie peut utiliser plus d'une bande radio. Des bandes générales peuvent être communes à plusieurs utilisateurs (services voisins, autres intervenants, etc.). D'autres bandes peuvent être réservées à des utilisateurs restreints et à des périodes ou des situations précises.

Tableau 1



Inscrire les numéros des bandes radio utilisées lors d'une intervention, les utilisateurs autorisés et les périodes.

Exemple

BANDES RADIO SERVICE D'INCENDIE A		
BANDES UTILISÉES	UTILISATEURS AUTORISÉS	PÉRIODES
<i>Bande 1</i>	<i>Bande commune du service d'incendie</i>	<i>Sur les lieux de l'intervention</i>
<i>Bande 2</i>	<i>Réseau d'entraide du service d'incendie</i>	<i>Sur les lieux de l'intervention avec l'entraide</i>
<i>Bande 3</i>	<i>Service des travaux publics</i>	<i>Pour demande de service</i>

Section 2

les codes radio

Objectif :

Préciser les codes de radio utilisés lors d'une intervention

Les codes de radio permettent, entre autres, de standardiser les informations à transmettre lors d'une intervention et de raccourcir le temps d'utilisation des ondes. Les services d'incendie n'utilisent pas nécessairement les mêmes codes de radio, ce qui peut poser des difficultés lors d'interventions visant plusieurs services ou différents intervenants. Pour éviter ces difficultés, plusieurs services d'incendie ont choisi de communiquer en langage clair. Pour les services d'incendie qui souhaitent harmoniser leurs codes, en voici quelques-uns généralement reconnus.

Quelques codes reconnus

10-01	À l'écoute Signification : À l'écoute de l'interlocuteur
10-02	Répétez le message Signification : Répéter le message
10-03	Mission annulée Signification : Annuler une mission
10-04	Message reçu Signification : Message capté par l'interlocuteur
10-05	Disponible en route Signification : Disponible pour une autre mission
10-07	Intervention nécessaire Signification : Intervention nécessaire en arrivant sur les lieux
10-08	Secours suffisants, aggravation improbable Signification : Risque d'aggravation improbable, ressources suffisantes
10-09	Secours engagés à plein, aggravation possible Signification : Risque probable d'aggravation, ressources supplémentaires nécessaires au besoin
10-10	Maître de la situation Signification : Sinistre maîtrisé
10-16	En route pour l'appel Signification : Appel capté, se rend sur les lieux de l'intervention

10-17	<p>Arrivé sur les lieux</p> <p>Signification : Arrivé sur les lieux, informer le centre de répartition et le responsable de l'intervention</p>
10-18	<p>En reconnaissance</p> <p>Signification : Personnel procède à la reconnaissance des lieux</p>
10-19	<p>Fausse alerte</p> <p>Signification : Fausse alerte : préciser, s'il y a lieu, que l'adresse est inexistante</p>
10-22	<p>Service non requis</p> <p>Signification : Libérer les unités, à l'exception de celles précisées par le responsable des opérations.</p>
10-28	<p>La compagnie de détection est-elle en route?</p> <p>Signification : Être informé si la compagnie de détection est en route pour l'appel</p>
10-31	<p>Demandons Urgence - Environnement sur les lieux</p> <p>Signification : Acheminer Urgence - Environnement sur les lieux de l'intervention</p>
10-33	<p>Demandons les travaux publics sur les lieux</p> <p>Signification : Acheminer les travaux publics. Préciser la raison : épandage d'abrasif, sable, barrières, etc.</p>
10-34	<p>Demandons ambulance sur les lieux</p> <p>Signification : Acheminer les services ambulanciers. Préciser la raison : pompier ou citoyen blessé, fracture, brûlure, asphyxie, médecin demandé, etc.</p>
10-35	<p>Demandons police sur les lieux</p> <p>Signification : Acheminer le service de police. Préciser la raison : circulation, enquête, accident, personne suspecte, drogues et stupéfiants (pharmacie), etc.</p>
10-36	<p>Demandons compagnie d'électricité sur les lieux</p> <p>Signification : Acheminer la compagnie d'électricité sur les lieux. Préciser la raison : fil tombé, couper le courant, poteau brisé, fumée trou d'homme, déclenchement de lignes par télécommande, etc.</p>
10-37	<p>Demandons compagnie de gaz naturel sur les lieux</p> <p>Signification : Acheminer la compagnie de gaz naturel. Préciser la raison : odeur de gaz, bris de conduite, fuite de gaz, appareil au gaz défectueux, etc.</p>

Tableau 2



Si le service d'incendie utilise ses propres codes, inscrire les codes de radio utilisés.

Exemple

CODES RADIO SERVICE D'INCENDIE A		
CODE	MESSAGE	SIGNIFICATION
<i>10-05</i>	<i>Accident de véhicule</i>	<i>Informer qu'il s'agit d'un accident de véhicule</i>
<i>10-07</i>	<i>Mission annulée</i>	<i>Annuler une mission</i>
<i>10-19</i>	<i>Retour à la caserne</i>	<i>Informer que les unités retournent à la caserne</i>
...

Section 3



les règles de transmission

Objectif :

Rappeler les principales règles de transmission des messages radio

Description de la situation initiale

Le responsable des opérations (PC) transmet le message sur la situation initiale. Ce message inclut la catégorie de l'intervention, les faits observés, la description des lieux ou du bâtiment et d'autres informations jugées pertinentes.

PC requis

Lorsque le PC ne peut prendre le commandement de l'intervention, il transmet le message de « PC requis ». Ce message est transmis au centre de répartition, s'il y a lieu. Seul l'officier de la première équipe arrivée sur les lieux de l'intervention peut transmettre le message de « PC requis ».

Compte rendu périodique

S'il y a un centre de répartition, le PC transmet des comptes rendus périodiques toutes les 10 minutes.

Sur les lieux de l'intervention, les responsables de secteur¹ transmettent des comptes rendus périodiques au PC.

Périmètre d'accès interdit

Lorsqu'un officier ou le responsable - santé et sécurité du travail² établit un périmètre d'accès interdit, il doit aviser le PC qui lui, doit en informer le personnel et, s'il y a lieu, le centre de répartition.

Retrait prioritaire (code rouge)

Tout officier peut commander un retrait prioritaire. Ce message doit contenir les informations suivantes : la mention d'urgence, la fonction de l'officier, la mention du code rouge, la mention du secteur ou de la zone à évacuer.

Exemple : urgent, urgent; officier du secteur 2 à tous les officiers; code rouge, code rouge secteur 2 au complet

Le responsable des opérations demande ensuite aux conducteurs d'actionner les sirènes des véhicules d'urgence pendant 15 secondes.

Retrait stratégique

Seul le responsable des opérations peut commander un retrait stratégique. Ce message doit contenir les informations suivantes : la

1. Voir à ce sujet le point 1.4 de la section 1, partie IV.
2. Voir à ce sujet le point 1.6 de la section 1, partie IV.

mention de priorité, la fonction du responsable, la mention du retrait stratégique, la mention du secteur ou de la zone concerné.

Exemple : priorité, priorité; PC à tous les officiers de secteur; retrait stratégique du secteur 2

Zone de dynamitage + Alerte à la bombe

Aucune communication radio ne doit être transmise dans un rayon de 50 mètres autour d'une zone de dynamitage sans avoir obtenu l'autorisation du responsable de chantier. Cette règle s'applique aussi dans le cas des alertes à la bombe.

Section 4



Objectif :

Rappeler quelques techniques de communications

quelques techniques pour bien se faire comprendre

Dans une situation d'urgence, il est important de bien se faire comprendre. La compréhension des messages transmis par radio dépend beaucoup de la façon de parler et d'articuler.

Élocution

Parler à un débit constant, ni trop vite ni trop lent, et se rappeler que la personne qui reçoit le message doit probablement l'écrire.

Prononcer distinctement et terminer clairement chaque mot afin d'éviter de souder les mots.

Tonalité

Ne pas oublier que les voix aiguës se transmettent mieux que les graves. Éviter d'élever la voix et d'accentuer artificiellement les syllabes.

Rythme

Garder un rythme régulier.

Éviter de parler trop vite et d'ajouter des termes superflus comme s'il vous plaît, oui monsieur, etc.

Position du microphone

De façon générale, les lèvres de l'opérateur ne doivent pas être à plus de 25 millimètres du micro. Cela peut varier selon le micro utilisé.

Ne pas bouger le micro pendant la communication.

L'alphabet phonétique

L'alphabet phonétique peut être utile pour transmettre des informations de façon précise, sans ambiguïté. Par exemple : les numéros de plaques d'immatriculation d'un véhicule ou les numéros d'identification permanente d'un poteau d'Hydro-Québec.

A	Alfa	Al fah
B	Bravo	Bra vo
C	Charlie	Tchah li ou Char li
D	Delta	Del tah
E	Echo	Èk o
F	Foxtrot	Fox trott
G	Golf	Golf
H	Hotel	Ho tèll
I	India	In di ah
J	Juliett	Djou li ètt
K	Kilo	Ki lo
L	Lima	Li mah
M	Mike	Ma ik
N	November	No vèmm ber
O	Oscar	Oss kar
P	Papa	Pah pah
Q	Québec	Ké bèk
R	Roméo	Ro mio
S	Sierra	Si èr rah
T	Tango	Tang go
U	Uniform	You ni form
V	Victor	Vik tar
W	Whiskey	Ouiss ki
X	X-ray	Èkss ré
Y	Yankee	Yang ki
Z	Zulu	Zou lou

partie le système de commandement



IV

Cette partie est consacrée au système de commandement. Il est largement inspiré de la norme NFPA 1561, *Fire Department Incident Management System*, édition 1995.

Pour gérer efficacement une intervention, il est important de s'appuyer sur un système de commandement clairement défini et qui s'applique à tous les types d'intervention du service d'incendie. Ceci permet d'établir une structure et une coordination de la gestion des opérations d'urgence.

Cette partie précise les éléments de la structure de commandement à mettre en place selon l'ampleur ou le type d'intervention ainsi que le processus de commandement. Elle traite également de l'organisation géographique des lieux lors de différentes interventions.



page	5	Section 1 : La structure de commandement
	5	1.1 Le responsable des opérations
	5	1.2 Les niveaux de commandement
	6	1.3 La structure initiale
	6	1.4 Les responsables de secteur
	7	1.5 Les responsables de division
	7	 1.6 Le responsable - santé et sécurité au travail
	8	1.7 Les personnes-ressources
	9	1.8 La structure de commandement lors d'une intervention en présence de matières dangereuses
	10	1.9 La structure de commandement lors d'un sauvetage en espace clos
	13	Section 2 : Le processus de commandement
	13	2.1 La prise de commandement
	13	2.2 Les modes de commandement
	14	2.3 Le transfert de commandement
	15	Section 3 : L'organisation géographique des lieux de l'intervention
	15	 3.1 Les secteurs géographiques
	18	3.2 Les zones de travail
	19	3.3 Les périmètres de sécurité

Section 1



Objectif :

Préciser la structure de commandement d'une intervention

la structure de commandement

1.1 Le responsable des opérations

Le responsable des opérations (PC) gère l'intervention et la sécurité du personnel. Son rôle consiste entre autres à :

- analyser continuellement la situation;
- déterminer les priorités (sauver des vies, circonscrire l'incendie, sauver les biens, etc.);
- déterminer les stratégies d'intervention (offensive/défensive/non-intervention);
- déterminer les tactiques en fonction des priorités et de la stratégie retenues;
- faire un plan d'opération;
- vérifier l'atteinte des résultats.

C'est le PC qui décide de la structure de commandement appropriée à l'intervention. Cette structure peut évoluer selon l'ampleur de l'intervention ou le nombre d'intervenants nécessaires.

1.2 Les niveaux de commandement

Dans toute structure de commandement, on trouve trois niveaux de commandement : stratégie, tactiques et tâches.

Stratégie

Plus haut niveau de la structure de commandement, le niveau « stratégie » est assumé par le responsable des opérations. C'est à ce niveau que le PC doit établir les grands objectifs stratégiques, déterminer les priorités, assigner les ressources, prévoir les résultats, choisir la stratégie d'intervention et fixer les objectifs du niveau « tactiques ».

Tactiques

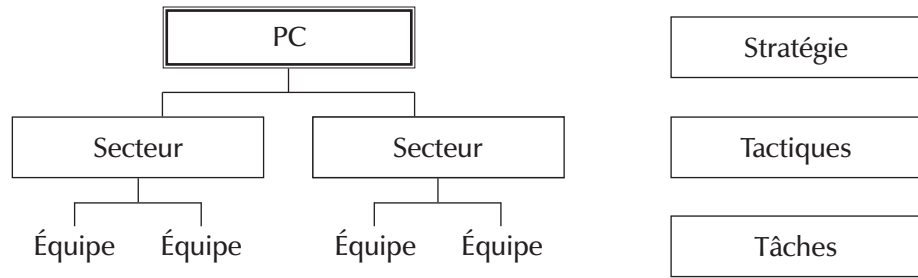
À ce niveau, le commandement est assumé par les responsables de secteur¹. Ces derniers dirigent leur équipe pour atteindre des objectifs tactiques spécifiques.

Tâches

Les « tâches » désignent les activités et manœuvres effectuées par le personnel et les officiers pour réaliser les tactiques préconisées.

1. | Voir à ce sujet le point 1.4 de la présente section.

Figure 1 Niveaux de commandement



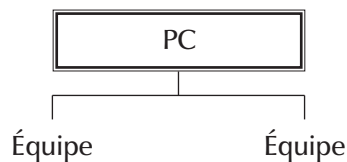
Il arrive qu'un officier cumule plus d'un niveau de commandement. Lors d'une intervention mineure ou au début d'une intervention, le PC peut cumuler les niveaux « stratégie » et « tactiques ». Dans certaines interventions, un responsable de secteur, par exemple, peut assumer les niveaux « tactiques » et « tâches ».

La structure de commandement doit être souple pour s'adapter à toute intervention selon l'ampleur, l'intensité et la complexité de celle-ci. Chaque fois que le besoin s'en fait sentir, le PC peut modifier la structure de commandement et déléguer les responsabilités des niveaux de commandement.

1.3 La structure initiale

La structure de commandement initiale comprend le responsable des opérations (PC) et des équipes de pompiers. Ces dernières se rapportent directement au PC et exécutent les tâches qu'il commande.

Figure 2 Structure de commandement initiale

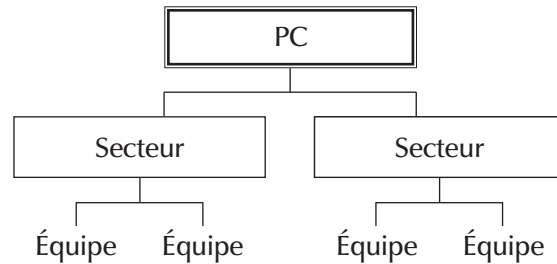


1.4 Les responsables de secteur

Le PC peut faire évoluer la structure de commandement lorsque la situation devient plus complexe. Il regroupe alors les équipes de travail sous la direction de responsables de secteur, généralement des officiers. Le nombre d'interlocuteurs qui communiquent directement avec le PC ne devrait pas dépasser cinq.

Le responsable de secteur dirige les équipes de pompiers dans le secteur qui lui est assigné et transmet des comptes rendus périodiques au PC.

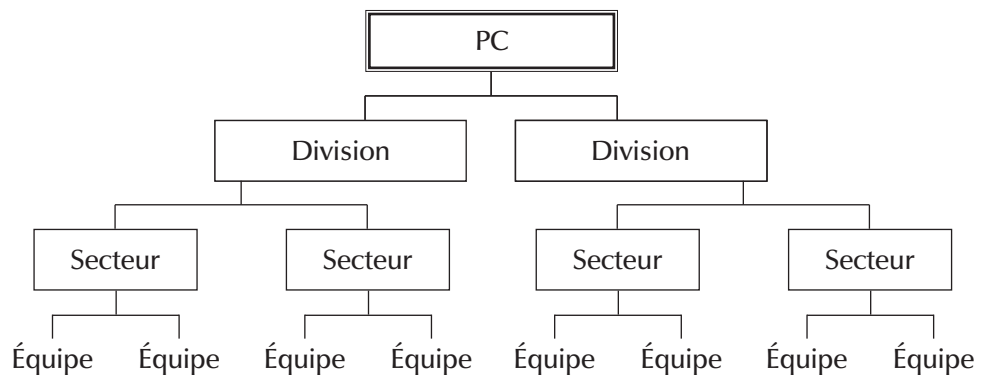
Figure 3 Structure de commandement par secteur



1.5 Les responsables de division

Le PC peut, au besoin, continuer de faire évoluer la structure de commandement. Il peut regrouper les responsables de secteur par division afin de ne pas dépasser le nombre de cinq interlocuteurs qui communiquent directement avec lui. Le responsable d'une division dirige les responsables de secteurs et transmet des comptes rendus périodiques au PC.

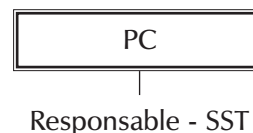
Figure 4 Structure de commandement par division



1.6 Le responsable - santé et sécurité au travail

Lorsque l'intervention prend de l'ampleur ou que le personnel peut être exposé à des risques particuliers, le PC devrait désigner un responsable de la santé et de la sécurité au travail. Celui-ci, généralement un officier, assiste et conseille le PC sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité du personnel sur les lieux de l'intervention. Le responsable - SST a l'autorité pour mettre en œuvre des mesures correctives lors d'une situation de danger imminent.

Figure 5 Structure de commandement - santé et sécurité au travail

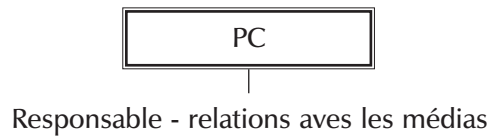


1.7 Les personnes-ressources

1.7.1 Le responsable - relations avec les médias

Le responsable des relations avec les médias transmet les informations autorisées par le PC.

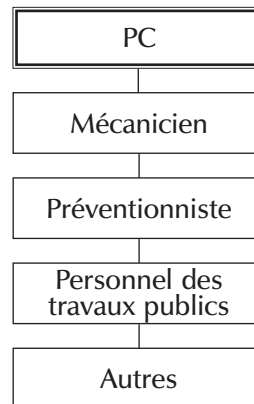
Figure 6 Structure de commandement - relations avec les médias



1.7.2 Le personnel de soutien

Du personnel de soutien peut être demandé par le PC pour accomplir des tâches spécialisées et fournir des équipements particuliers relevant de sa compétence.

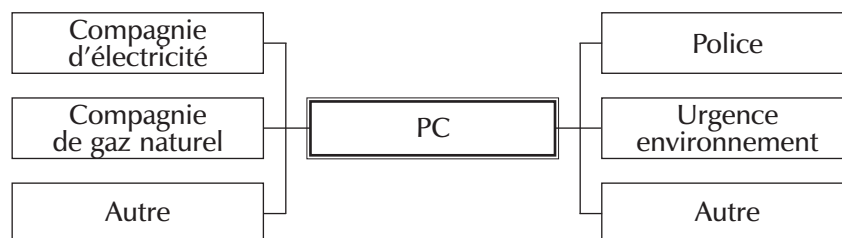
Figure 7 Structure de commandement - personnel de soutien



1.7.3 Les ressources externes²

Des personnes-ressources externes conseillent également le PC dans certaines situations nécessitant une expertise particulière.

Figure 8 Structure de commandement - ressources externes



2. | Se référer au tableau 6 de la partie I.

1.8 La structure de commandement lors d'une intervention en présence de matières dangereuses (IPC)³

La norme NFPA 472 recommande la formation de trois niveaux de compétence pour les pompiers qui interviennent en présence de matières dangereuses : les premiers pompiers arrivés sur les lieux (*first responder at the awareness level*), les intervenants de niveau opérationnel (*first responders at the operational level*) et les techniciens (*hazardous materials technicians*).

La norme précise que les premiers pompiers arrivés sur les lieux de l'intervention doivent être en mesure de :

- reconnaître la présence d'une matière dangereuse;
- contrôler le site⁴;
- mettre en place les premières mesures de sécurité;
- faire appel à des ressources compétentes supplémentaires.

La norme précise également que le personnel des niveaux opérationnel et technique doit posséder les compétences nécessaires pour exécuter des tâches plus complexes.

Le personnel des niveaux opérationnel et technique est assigné dans les trois secteurs de la structure de commandement d'une intervention en présence de matières dangereuses, soit le secteur IPC, le secteur équipement et récupération sanitaire et le secteur évacuation, détection et mesure.

Le secteur IPC

Le responsable du secteur IPC (S/IPC) et son équipe interviennent dans la zone chaude. Ils sont responsables de contrôler la fuite. Ils sont revêtus des vêtements de protection appropriés et équipés du matériel de contrôle spécialisé.

Ils peuvent aussi procéder à un sauvetage, à une évacuation, à une reconnaissance, à la ventilation ainsi qu'à la détection et à la mesure des concentrations à l'intérieur de la zone chaude.

Le responsable du S/IPC conseille le PC sur la planification des opérations en tenant compte de la formation du personnel, des équipements de protection individuelle et du matériel spécialisé disponibles ainsi que des mesures de sécurité exigées.

Le secteur équipement et récupération sanitaire

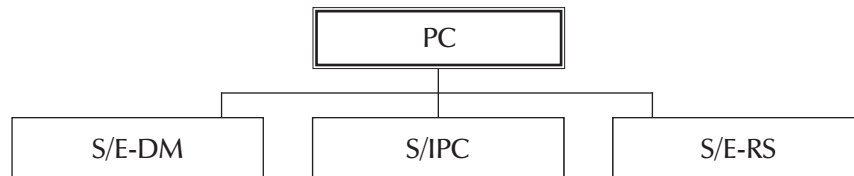
3. Cette appellation vient du terme intervention en produits chimiques qui était utilisé auparavant.
4. Voir à ce sujet la section 3.2 de la présente partie, « Les zones de travail ».

Le responsable du secteur équipement et récupération sanitaire (S/E-RS) et son équipe interviennent dans la zone tiède. Ils sont responsables des opérations de décontamination et de fournir les équipements et le matériel spécialisé nécessaires à l'intervention.

Le secteur évacuation, détection et mesure

Le responsable du secteur évacuation, détection et mesure (S/E-DM) et son équipe interviennent dans la zone froide. Ils sont responsables de mesurer les concentrations de gaz et de vapeurs à l'extérieur du périmètre d'opération et de procéder à l'évacuation, si nécessaire.

Figure 9 Structure de commandement - intervention en présence de matières dangereuses



1.9 La structure de commandement lors d'un sauvetage en espace clos⁵

Les premiers pompiers arrivés sur les lieux de l'intervention doivent :

- contrôler le site⁶;
- mettre en place les mesures de sécurité;
- faire appel à des ressources compétentes supplémentaires.

Le personnel ayant les compétences nécessaires est assigné aux deux secteurs créés lors d'un sauvetage en espace clos : le secteur sauvetage et le secteur équipement.

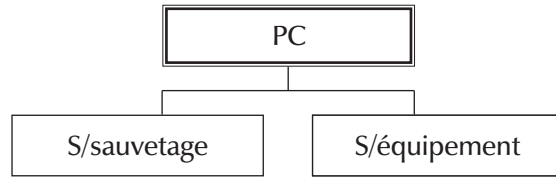
Le secteur sauvetage et le secteur équipement

Le responsable du secteur sauvetage (s/sauvetage) et son équipe sont responsables d'effectuer les tâches spécialisées d'un sauvetage dans un espace clos.

Le responsable du secteur équipement (s/équipement) et son équipe planifient, préparent, et fournissent les équipements nécessaires au sauvetage.

5. | La NFPA est à élaborer une norme concernant tous les types de sauvetage. Cette page pourra être modifiée en conséquence dès que la norme NFPA 1670 sera en vigueur.
6. | Voir à ce sujet la section 3.2 de la présente partie, « Les zones de travail ».

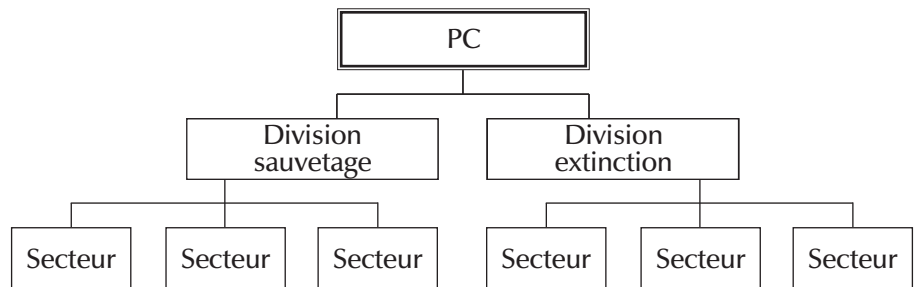
Figure 10 Structure de commandement par secteur - sauvetage en espace clos



La division sauvetage et la division extinction

Dans le cas d'un effondrement de structure avec victime lors d'un incendie, il est conseillé de créer une structure de commandement formée de deux divisions : la division sauvetage et la division extinction.

Figure 11 Structure de commandement par division - sauvetage en espace clos



Section 2



le processus de commandement

Objectif :

Préciser le processus de commandement qui s'applique lors d'une intervention

2.1 La prise de commandement

Qui prend le commandement ?

Un officier ou le premier pompier qualifié arrivé sur les lieux prend le commandement des opérations dès son arrivée. Il assume le commandement tant qu'il n'a pas été relevé par un officier de grade supérieur.

La procédure de PC requis

Si l'officier ou le premier pompier qualifié arrivé sur les lieux ne peut pas prendre le commandement des opérations en raison d'une situation critique, comme la nécessité de participer à un sauvetage, il y a un « PC requis ». Un autre officier doit alors assumer la fonction de responsable des opérations dès son arrivée. Cette procédure est exceptionnelle. Elle ne peut être utilisée qu'une seule fois lors d'une même intervention. Le message de « PC requis » doit parvenir au personnel et, s'il y a lieu, au centre de répartition.

2.2 Les modes de commandement

Le responsable des opérations (PC) peut choisir un des trois modes de commandement : le mode stationnaire, le mode reconnaissance ou le mode attaque. Généralement, le PC favorise le mode stationnaire. Les modes reconnaissance et attaque exigent des conditions particulières.

Le mode stationnaire

En mode stationnaire, le PC assume le commandement de l'intervention à partir d'un poste de commandement fixe. Le choix de son emplacement peut varier selon la catégorie de l'intervention.

Le mode reconnaissance

En mode reconnaissance, le PC assume le commandement de l'intervention tout en effectuant une reconnaissance des lieux avec son équipe.

Le mode attaque

En mode attaque, le PC assume le commandement de l'intervention tout en participant, avec son personnel, à l'attaque de l'incendie. Ce mode s'applique surtout lorsque le PC juge que la situation peut être rapidement maîtrisée et que sa participation peut faire la différence. Dans le doute, le PC devrait opter pour un mode stationnaire.

2.3 Le transfert de commandement

Lorsqu'un officier relève le PC et qu'il assume lui-même le commandement des opérations, il y a transfert de commandement.

Comment faire le transfert de commandement ?

Le transfert de commandement se fait, de préférence, de vive voix entre l'officier et le PC à relever. Le nouveau PC doit aviser le personnel de l'intervention et, s'il y a lieu, le centre de répartition.

Le compte rendu du PC relevé

Le PC relevé doit donner un compte rendu le plus complet possible de la situation à l'officier qui prend le commandement.

Le compte rendu doit comprendre les informations suivantes :

- la situation à l'arrivée et la situation actuelle;
- la stratégie établie;
- les tactiques mises en œuvre;
- la structure de commandement déployée, l'organisation géographique des lieux de l'intervention et la localisation des équipes;
- les risques établis;
- les ressources appelées en renfort.

La notion de responsabilité

L'officier le plus haut gradé qui se trouve sur les lieux de l'intervention demeure responsable de l'intervention même s'il n'en assume pas le commandement.

Section 3



Objectif :

Préciser l'organisation géographique des lieux de l'intervention

l'organisation géographique des lieux de l'intervention

L'organisation géographique des lieux de l'intervention permet une meilleure gestion. En découpant les lieux de l'intervention en secteurs géographiques ou en zones de travail, selon le cas, le PC peut superviser l'intervention et communiquer avec son personnel avec plus d'efficacité. Ce dernier assigne à chaque secteur ou à chaque zone des responsables qui supervisent les équipes et font exécuter les tâches commandées. Les périmètres de sécurité sont également un élément important de l'organisation géographique des lieux de l'intervention.

3.1 Les secteurs géographiques

Un secteur géographique correspond à un endroit précis de l'intervention. Un secteur peut désigner un bâtiment ou un espace. Un secteur peut également être subdivisé par niveau d'étage ou en sections. Le PC y assigne toujours des responsables de secteur.

Le secteur 1

Le PC détermine le secteur 1. Il établit généralement son poste de commandement en face de ce secteur.

Les secteurs 2, 2A, 2B, etc.

S'il y a lieu, les bâtiments ou les espaces situés à la gauche du secteur 1 sont désignés par les secteurs 2, 2A, 2B et ainsi de suite.

Les secteurs 4, 4A, 4B, etc.

S'il y a lieu, les bâtiments ou les espaces situés à la droite du secteur 1 sont désignés par les secteurs 4, 4A, 4B et ainsi de suite.

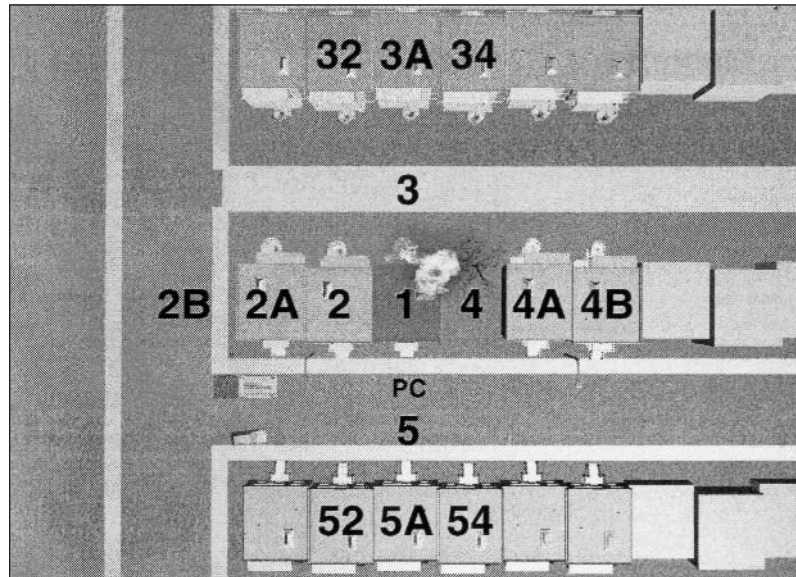
Les secteurs 3, 3A, 3B et 3C

S'il y a lieu, les bâtiments ou les espaces situés à l'arrière du secteur 1 sont désignés par les secteurs 3, 3A, 3B et 3C.

Les secteurs 5, 5A, 5B et 5C

S'il y a lieu, les bâtiments ou les espaces situés à l'avant du secteur 1 sont désignés par les secteurs 5, 5A, 5B et 5C.

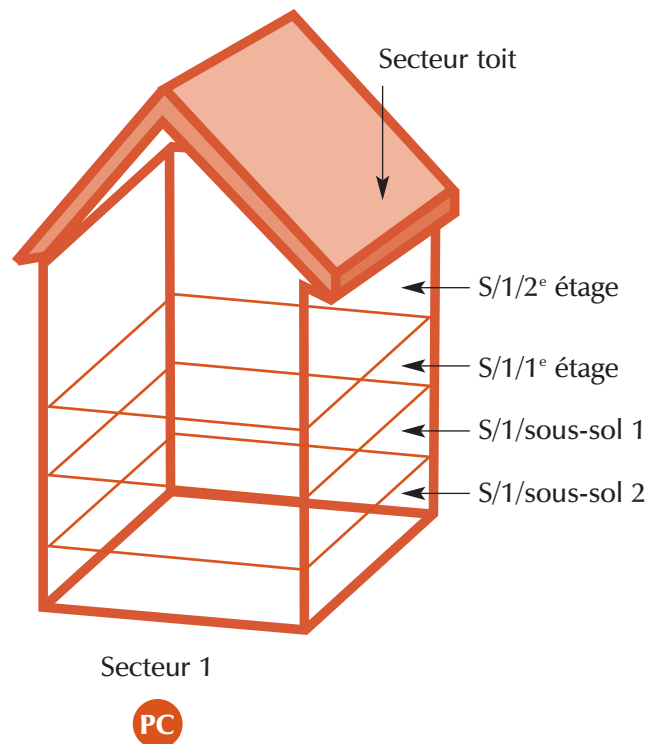
Figure 12 Organisation par secteurs géographiques



Division d'un secteur par niveau d'étage

S'il y a lieu, un secteur, généralement le secteur 1, peut être subdivisé par niveau d'étage. Le PC y assigne des équipes supervisées par un responsable de secteur/étage.

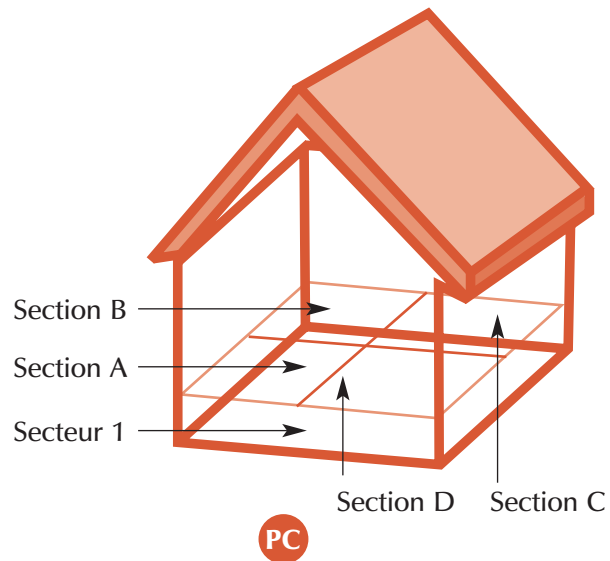
Figure 13 Division d'un secteur par niveau d'étage



Division d'un niveau d'étage par section

Un niveau d'étage de grande superficie peut être divisé en sections A, B, C et D. Le PC y assigne des équipes supervisées par un responsable de secteur/section.

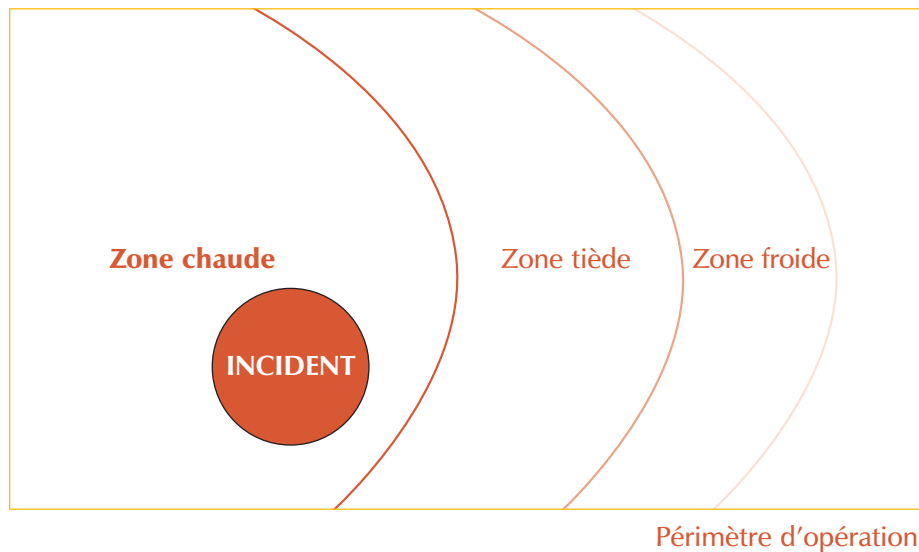
Figure 14 Division d'un secteur par niveau d'étage



3.2 Les zones de travail

Les lieux d'une intervention peuvent aussi être organisés par zone de travail. Cette organisation géographique est généralement utilisée dans les cas d'interventions particulières autres que des incendies de bâtiment : intervention en présence de matières dangereuses, sauvetage en espace clos ou sauvetage avec cordages, par exemple. Trois zones principales peuvent être créées : la zone chaude, la zone tiède et la zone froide.

Figure 15 Organisation par zones de travail



La zone chaude

La zone chaude est la zone la plus près de l'incident. Son accès est limité au personnel muni des équipements de protection individuelle adéquats et autorisé à exécuter les tâches exigées, généralement une équipe spécialisée. Les dimensions de la zone chaude varient en fonction du niveau de sécurité exigée.

La zone chaude doit être identifiée par un ruban de couleur rouge.

La zone tiède

La zone tiède est située en périphérie de la zone chaude. C'est dans cette zone que les équipements nécessaires à l'intervention sont regroupés. Le PC peut y établir son poste de commandement stationnaire, s'il le juge nécessaire. Une aire de repos peut aussi y être établie.

Dans le cas d'interventions en présence de matières dangereuses, c'est dans la zone tiède qu'on retrouve l'aire de réduction de la contamination, où du personnel procède à la décontamination. On y trouve également l'aire de récupération sanitaire. L'accès à cette zone est limité aux seules personnes autorisées compte tenu des risques de contamination.

La zone froide

La zone froide est située en périphérie de la zone tiède. Le poste de commandement peut aussi y être établi. Les unités de réserve et les représentants des ressources externes y sont généralement localisés.

3.3 Les périmètres de sécurité

Les périmètres de sécurité sont établis dans le but d'assurer la sécurité de la population et de tous les intervenants présents sur les lieux d'une intervention.

Le périmètre de police

Les services policiers établissent et supervisent le périmètre de police, à la demande du PC. Ce périmètre est identifié par un ruban d'une couleur autre que jaune ou rouge, généralement orange brûlée. Le périmètre de police interdit l'accès au site à toute personne non autorisée. (Voir figure 15.)

Le périmètre d'opération

Le personnel du service d'incendie établit le périmètre d'opération commandé par le PC. **Ce périmètre est identifié par un ruban de couleur jaune.** Le périmètre d'opération est réservé exclusivement au personnel des opérations revêtu de la tenue intégrale exigée ainsi qu'aux personnes autorisées par le PC. (Voir figure 16.)

Lors d'interventions particulières organisées par zone, le périmètre d'opération est établi à l'extérieur de la zone froide. (Voir figure 15.)

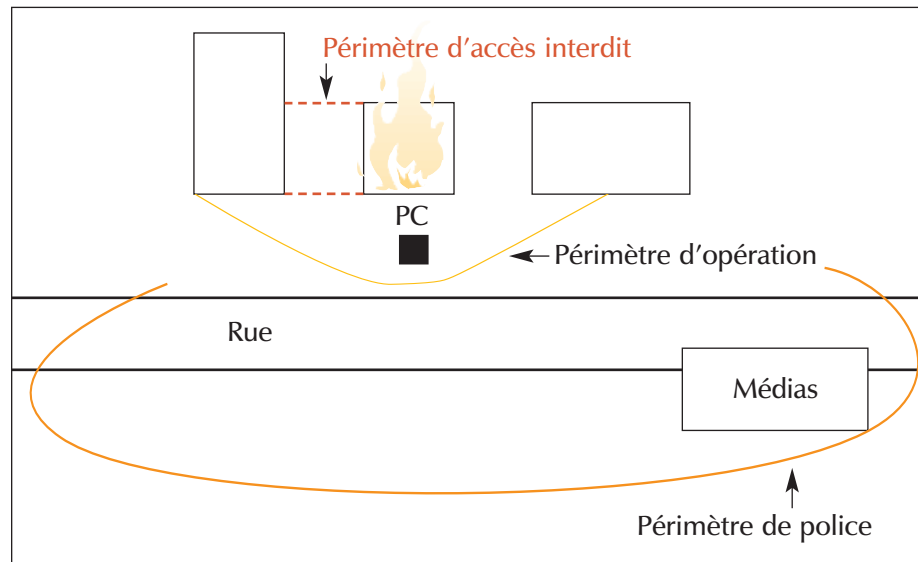
Le périmètre média

Le périmètre média se situe entre le périmètre de police et celui d'opération. (Voir figure 16.)

Le périmètre d'accès interdit

Les périmètres d'accès interdit correspondent aux lieux, bâtiments ou parties de bâtiment jugés dangereux et en interdisent l'accès à tous les intervenants. Le PC et le responsable - santé et sécurité au travail peuvent établir des périmètres d'accès interdit. Ces derniers sont identifiés par un **ruban de couleur rouge**. Le PC est avisé des périmètres d'accès interdit établis et il doit, à son tour, en informer tout le personnel et, s'il y a lieu, le centre de répartition.

Figure 16 Périètres de sécurité



partie 5 les risques et les tactiques



Cette partie est consacrée aux risques pour la santé et la sécurité des pompiers que présentent les interventions les plus courantes du service d'incendie ainsi qu'aux tactiques reconnues et sécuritaires à mettre en œuvre lors de ces interventions. Pour chaque type d'intervention, on y présente d'abord les risques et les moyens de les contrôler. Les tactiques propres à l'intervention sont présentées à la suite. Les risques et les tactiques sont présentés en ordre alphabétique, et non pas en ordre d'importance ou d'exécution.

Chaque section est un aide-mémoire pour le responsable des opérations qui doit tenir compte des aspects sécuritaires dans la mise en œuvre des tactiques lors des interventions d'urgence.

Les risques et tactiques associés à d'autres types d'intervention sont en préparation et pourront être graduellement ajoutés au guide.

partie les risques et les tactiques



page	5	Section 1 : Mesures de sécurité et risques généraux
	5	1.1 Les équipements de protection individuelle
	7	1.2 Les risques généraux
	11	Section 2 : Accident ou feu de véhicule
	11	2.1 Les risques
	12	2.2 Les tactiques
	13	Section 3 : Alerte à la bombe
	13	3.1 Les risques
	13	3.2 Les tactiques
	15	Section 4 : Feu de cheminée
	15	4.1 Les risques
	15	4.2 Les tactiques
	17	Section 5 : Incendie de bâtiment
	17	 5.1 Les risques
	22	5.2 Les tactiques
	25	Section 6 : Incendie dans un poste d'exploitation électrique
	25	6.1 Les risques
	26	6.2 Les tactiques
	27	 Section 7 : Intervention en présence de matières dangereuses
	30	7.1 Les risques
		7.1.1 Le monoxyde de carbone
	33	7.2 Les tactiques
		7.2.2 Le monoxyde de carbone
	35	Section 8 : Sauvetage en espace clos
	35	8.1 Les risques
	38	8.2 Les tactiques
	41	Section 9 : Incendie dans le métro
	41	9.1 Les risques
	42	9.2 Les tactiques

1.1 Les équipements de protection individuelle

Il est important qu'en tout temps les pompiers soient protégés efficacement contre les risques associés à tous les types d'intervention. Une des mesures élémentaires de sécurité est le port d'équipements de protection individuelle appropriés. Ces équipements contribuent à améliorer la sécurité, mais ils ne peuvent éliminer les risques associés au travail de pompier. Pour la plupart des interventions, la tenue intégrale du combat d'incendie, incluant l'appareil respiratoire autonome, est suffisante. Les pompiers doivent la porter en tout temps. Certaines interventions particulières, en présence de matières dangereuses par exemple, exigent par contre des équipements plus spécialisés pour une protection accrue.

Les équipements décrits sont basés sur les normes généralement reconnues. Cependant, pour certaines tenues, il n'y a pas de référence officielle.

La tenue du combat d'incendie

- manteau et pantalon, fabriqués en trois parties : une enveloppe extérieure, un écran imperméable et un écran thermique
- casque auquel sont fixés un protège-cou et oreilles, une visière et une jugulaire
- gants, bottes et cagoule
- ceinturon, tricoise et sac avec un cordage de 15 mètres, qui s'ajuste à la taille (facultatif)

Normes :

- NQ 1923-030 (M3 1994-12-05), *Lutte contre les incendies de bâtiment-Vêtements de protection*
- CAN/CGSB-155.1-98, *Vêtements de protection contre la chaleur et les flammes destinés aux sapeurs-pompiers*
- NFPA 1971, *Standard on Protective Ensemble for Structural Fire Fighting, 2000 Edition*
- CAN/BNQ 1923-410-M95, *Lutte contre les incendies-Casques de protection*
- BNQ 1923-500 (M3 1994-03-17), *Bottes de protection utilisées pour combattre les incendies de bâtiment*
- BNQ 1923-750 (1984-07-25), *Gants de protection utilisés pour combattre les incendies de bâtiment*

L'appareil respiratoire

Dès que la situation ou les procédures d'opérations l'exigent, les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive, muni d'un avertisseur de détresse.

Normes :

- NFPA 1981, *Standard on Open-Circuit Self-Contained Breathing Apparatus for Fire Service, 1998 Edition*
- CAN/CSA-Z94.4-F93 (C1997), *Choix, entretien et utilisation des respirateurs*
- CAN/CSA-Z180.1-00, *Compressed Breathing Air and Systems*
- NFPA 1982, *Standard on Personal Alert Safety Systems (PASS), 1998 Edition*

Les vêtements de protection contre les matières dangereuses

- combinaison de protection ou sous-vêtement
- combinaison anti-éclaboussures
- habit de protection ou scaphandre

Normes :

- NFPA 1991, *Standard on Vapor-Protective Ensembles for Hazardous Materials Emergencies, 2000 Edition*
- NFPA 1992, *Standard on Liquid Splash-Protective Clothing for Hazardous Materials Emergencies, 2000 Edition*

La tenue pour le sauvetage en espace clos

- casque
- couvre tout anti-statique
- gants et bottes de cuir
- pantalon et gilet avec capuchon

Aucune norme connue ne détermine les exigences pour les vêtements reliés à ce type de travail. Il faut se reporter aux normes des manufacturiers.

La tenue pour le sauvetage en hauteur

- casque
- bottes et gants adéquats
- vêtements adéquats

Aucune norme connue ne détermine les exigences pour les vêtements reliés à ce type de travail. Il faut se reporter aux normes des manufacturiers.

La tenue pour le sauvetage nautique

- combinaison de flottaison
- gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel (VFI)
- sifflet

Aucune norme connue ne détermine les exigences pour les vêtements reliés à ce type de travail. Il faut se reporter aux normes des manufacturiers.

La tenue de travail pour les feux de forêts

- casque
- gants et bottes
- habit de protection
- foulard

Normes :

- NFPA 1977, *Standard on Protective Clothing and Equipment for Wildland Fire Fighting, 1998 Edition*
- CAN/CGSB-155.22-97, *Vêtements de travail portés par les sapeurs-pompier forestiers à la ligne de feu*

1.2 Les risques généraux

Les risques généraux sont des risques communs à toutes les interventions. Quel que soit le type d'intervention qu'ils doivent affronter, les pompiers sont exposés aux risques de la chaleur, du froid et des liquides biologiques. Ces

risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives comme celle de toujours porter la tenue intégrale de combat d'incendie, incluant l'appareil respiratoire.

Les troubles physique dus à la chaleur

Risque | Coup de chaleur

Défaillance de la régulation de la température corporelle. C'est le plus sérieux des troubles physiques dus à la chaleur. Il peut causer des dommages cérébraux et la mort si des soins ne sont pas apportés rapidement.

Signes et symptômes :

- température du corps plus élevée que 41° C
- étourdissement
- nausée
- maux de tête
- peau chaude et rouge
- pouls rapide, fort et faible par la suite
- confusion
- perte de conscience
- coma

Moyens de contrôle

- Restreindre la durée de travail, surtout lorsque la chaleur est excessive.
- Alternier les tâches avec le personnel de réserve.
- Boire beaucoup d'eau.
- Faire reposer le personnel et permettre une aération du corps en enlevant ses vêtements de protection.

Risque | **Épuisement par la chaleur**

État de choc mineur causé par la déshydratation

Signes et symptômes :

- peau pâle, froide et moite
- transpiration excessive
- faiblesse, lassitude
- étourdissement
- soif
- nausée, vomissements ou crampes (parfois)

Moyens de contrôle

- Restreindre la durée de travail surtout lorsque la chaleur est excessive.
- Alternier les tâches avec le personnel de réserve.
- Boire beaucoup d'eau.
- Faire reposer le personnel et permettre une aération du corps en enlevant ses vêtements de protection.

Risque | **Crampe de chaleur**

Spasme ou contraction musculaire dû à une transpiration excessive. Elle survient plus fréquemment aux mollets et à l'abdomen.

Moyens de contrôle

- Restreindre la durée de travail.
- Alternier les tâches avec le personnel de réserve.
- Boire beaucoup d'eau.
- Faire reposer le personnel et permettre une aération du corps en enlevant ses vêtements de protection.

L'exposition à des liquides biologiques

Risque | Lorsque du sang, de la salive ou d'autres liquides biologiques teintés de sang traversent la peau ou entrent en contact avec une peau blessée (blessure, piqûre, plaie, morsure) ou avec une muqueuse (nez, bouche, yeux), il y a un risque de contracter le virus d'une hépatite (B, C) ou le VIH. La peau saine constitue une barrière de protection suffisante.

Moyens de contrôle

- Utiliser des équipements de protection : gants, gants chirurgicaux, masques de poche, lunettes de protection, etc.
- Rincer ou nettoyer toutes les parties du corps exposées.
- Faire évaluer immédiatement le personnel par un médecin, dans le cas d'une exposition significative.

Les troubles physiques dus au froid

Risque | Hypothermie

Abaissement de la température du corps au-dessous de 37 ° C, qui peut être fatal.

Signes et symptômes :

- douleur aux extrémités du corps
- grelottement excessif
- respiration et pouls lents
- euphorie
- somnolence
- fatigue accrue

Moyens de contrôle

- Se protéger les extrémités du corps.
- Éviter de porter des bottes, des vêtements, des mitaines ou des gants trop ajustés.
- Restreindre la durée de travail.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Faire reposer le personnel dans une aire de repos pour lui permettre de se réchauffer.

Risque | Engelure

Lésion due au froid qui atteint principalement les mains, les pieds, la figure, le nez et les oreilles.

Signes et symptômes :

- engourdissement progressif
- fourmillement
- rougeur avec plaques blanches inégales
- peau blanche, glacée et cireuse
- cloques
- insensibilité de la peau, parfois dure au toucher

Moyens de contrôle

- Se protéger les extrémités du corps.
- Éviter de porter des bottes, des vêtements, des mitaines ou des gants trop ajustés.
- Restreindre la durée de travail.
- Alternner les tâches avec le personnel de réserve.
- Faire reposer le personnel dans une aire de repos pour lui permettre de se réchauffer.

Section 2

accident ou feu de véhicule

2.1 Les risques

Lors d'un accident ou d'un feu de véhicule routier, les pompiers, les victimes et les autres personnes présentes sur les lieux sont exposés à des risques qui peuvent

menacer leur santé et leur sécurité. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

Risque | **Déploiement soudain du coussin de sécurité** lors des opérations de désincarcération

Personnes concernées

Pompiers, victimes, autres intervenants sur les lieux

Moyens de contrôle

- Débrancher les deux câbles de la batterie en commençant par le négatif. (Sur certains modèles de véhicules, la désactivation complète peut prendre plus de 40 minutes.)
- Ne pas percer ni découper le moyeu central du volant et le tableau de bord du côté passager.
- Éviter de se placer, ou de placer des outils, entre la victime et le volant ou le tableau de bord.

Risque | **Irritations des yeux et de la peau**

Cause : résidus poudreux (poudre de talc, fécule de maïs, hydroxyde de sodium) produits par le déploiement du coussin de sécurité

Personnes concernées

Pompiers, victimes, autres intervenants sur les lieux

Moyens de contrôle

- Porter les gants de protection.
- Abaisser la visière du casque.
- Éviter de porter les mains à la figure.
- Protéger la victime avec un écran de protection.
- Manœuvrer prudemment le coussin.

Risque | **Projection d'éclats de verre et de métal** lors des opérations de désincarcération

Personnes concernées

Pompiers, victimes, autres intervenants sur les lieux

Moyens de contrôle

- Utiliser correctement les outils de désincarcération¹.
- Protéger la victime avec un écran de protection.

Risque

Incendie

Cause : carburant répandu et présence de nombreuses sources d'ignition

Personnes concernées

Pompiers, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Arroser le carburant répandu sur la chaussée.
- Éliminer les sources d'ignition.
- Répandre un produit absorbant, et le récupérer à la fin des opérations.

2.2 Les tactiques

Lors d'un accident ou d'un feu de véhicule, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger les victimes et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

Circonscrire le feu

Éteindre le feu au moyen de l'agent extincteur approprié.

But : Éviter que l'incendie se propage et limiter les dommages.

Contrôle du site

Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail nécessaires aux opérations.

But : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.

Dégager les victimes coincées à l'intérieur du véhicule

Sortir les victimes du véhicule à l'aide des outils de désincarcération.

But : Faire transporter les victimes vers un centre hospitalier afin qu'elles reçoivent des soins le plus rapidement possible.

Jets de protection

Déterminer le nombre de jets nécessaire selon la méthode d'alimentation en eau disponible.

But : Protéger les victimes et le personnel d'intervention contre le risque d'incendie, principalement dû à la présence de carburant et de sources d'ignition.

Stabiliser le véhicule

Stabiliser le véhicule accidenté au moyen de pièces de bois, de cales, de vérins, de coussins de levage ou autres.

But : Prévenir l'aggravation de l'état des victimes et protéger les personnes effectuant le sauvetage.

1. | L'utilisation de ces outils hydrauliques comporte aussi des risques particuliers.

Section 3

alerte à la bombe

3.1 Les risques

Une alerte à la bombe est une intervention policière. Les pompiers doivent respecter les consignes de sécurité et agir en soutien aux services policiers. Lors d'une alerte à la bombe, tous les intervenants

et les citoyens qui se trouvent à proximité sont exposés au risque d'explosion. Ce risque peut être contrôlé par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

Risque

Explosion de la bombe

Selon le type de bombe, cela peut produire une déflagration, une onde de choc ou un incendie.

Personnes concernées

Pompiers, autres intervenants sur les lieux, citoyens

Moyens de contrôle

- Ne pas transmettre ni recevoir de communications radio, par téléavertisseur ou cellulaire dans un rayon de 50 mètres de l'appel.
- Garder les cellulaires et les téléavertisseurs fermés.
- Mettre en œuvre une stratégie défensive.
- Respecter le périmètre de police.
- Ne pas toucher ni déplacer un colis suspect.

3.2 Les tactiques

Lorsque la situation le justifie, le responsable des opérations doit mettre en œuvre des tactiques reconnues qui, associées à des méthodes de travail sécuritaires,

doivent aussi permettre de protéger les citoyens et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

Circonscrire le feu

Éteindre le feu en utilisant des jets installés en position stratégique.

But : Éviter que l'incendie causé par l'explosion de la bombe se propage et limiter les dommages.

Évacuation

Mettre à l'abri les occupants des bâtiments qui risquent d'être touchés par l'explosion et éloigner toutes les personnes non autorisées du périmètre de police.

But : Protéger la vie des citoyens contre le risque d'explosion de la bombe.

Important : Lors d'une alerte à la bombe, la décision d'évacuer un bâtiment ne relève pas du service d'incendie mais du service de police. Toutefois, le personnel du service d'incendie peut collaborer à l'évacuation.

Jets de protection

Installer le nombre de jets nécessaires selon l'évaluation du potentiel calorifique des bâtiments exposés.

But : Protéger le personnel, circonscrire l'incendie et limiter les dommages.

Section 4 feu de cheminée

4.1 Les risques

Lors d'un feu de cheminée, les pompiers peuvent subir des brûlures et des blessures pendant les opérations de ramonage. De plus, s'il n'est pas contrôlé, un feu de cheminée peut se propager dans les murs intérieurs et à la toiture

du bâtiment. Des tisons peuvent aussi s'échapper de la cheminée et se propager par le vent sur les toitures des bâtiments avoisinants. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

Risque | Tisons qui s'échappent de la cheminée

Personnes concernées

Pompiers assignés au ramonage

Moyens de contrôle

- Porter des gants de ramonage et des lunettes ou une visière de protection.
- Éviter de se mettre le visage au-dessus de la cheminée.

Risque | Chute

Personnes concernées

Pompiers sur le toit et assignés au ramonage

Moyens de contrôle

- S'amarrer, s'accroupir et ramper.
- Bien fixer l'échelle portative au bâtiment.

4.2 Les tactiques

Lors d'un feu de cheminée, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces

tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger le personnel qui accomplit les tâches demandées.

Exploration

S'assurer que le feu ne s'est pas propagé à l'intérieur des murs adjacents à la cheminée, au toit, à l'entretoit ou aux bâtiments voisins, par une vérification visuelle et par le toucher.

But : Éviter que l'incendie se propage.

Ramoner la cheminée

Raclar les parois intérieures de la cheminée au moyen d'un outil de ramonage approprié et éteindre à l'extérieur les tisons récupérés à la base du foyer ou de la cheminée.

But : Éteindre le feu dans la cheminée et éviter que l'incendie se propage.

Important : Il faut s'assurer que le feu est bien éteint en vérifiant l'intérieur des parois de la cheminée à l'aide du miroir.

Jets de protection

Déterminer le nombre de jets nécessaires.

But : Protéger le personnel, circonscrire l'incendie et limiter les dommages.

Section 5

incendie de bâtiment

5.1 Les risques

L'incendie de bâtiment est l'une des interventions les plus courantes du service d'incendie. De nombreux risques qui peuvent mettre en péril la sécurité des pompiers sont

associés à ce type d'intervention. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

Risque | Chute

Personnes concernées

Pompiers assignés à des tâches en bordure d'un toit, sur un balcon, à l'intérieur d'un bâtiment aux planchers défoncés, etc.

Moyens de contrôle

- S'amarrer, s'accroupir, ramper.
- Vérifier, informer.
- S'éclairer et repérer adéquatement les voies d'issue.

Risque | Désorientation

Causes :

- Méconnaissance des lieux
- Mauvaise visibilité

Le personnel risque ainsi de demeurer trop longtemps dans le bâtiment et de s'exposer à d'autres risques.

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

Moyens de contrôle

- Localiser le lieu d'origine du feu.
- Ventiler les lieux.
- Prévoir une sortie de retrait d'urgence.
- Utiliser une ligne de vie (câble, jet).
- Incrire les numéros d'étage sur les portes d'escalier utilisées.
- Analyser les plans d'étage.
- Transmettre régulièrement sa position au PC.
- Demeurer avec son équipe de travail.

Risque

Effondrement et chute des composantes du bâtiment

(murs extérieurs, parement de briques, corniche, soffite, balcon, auvent, pancarte de publicité, cheminée, éclats de verre, antennes, etc.)

Important : Le risque est plus élevé pour les bâtiments vacants, dangereux ou à risques particuliers.²

Personnes concernées

Pompiers et personnel autour du bâtiment

Moyens de contrôle

- Installer les périmètres d'accès interdit.
- Informer le personnel des dangers.
- Limiter la présence de personnel autour du bâtiment.
- Prévenir avant de projeter à l'extérieur matériaux, meubles ou éclats de verre.

Risque

Effondrement de structure

Important : Le risque est plus élevé pour les bâtiments vacants, dangereux ou à risques particuliers.³

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur et personnel autour du bâtiment

Moyens de contrôle

- Évaluer périodiquement le risque d'effondrement.⁴
- Installer les périmètres d'accès interdit.
- Limiter la présence de personnel autour du bâtiment.
- Adopter une stratégie défensive, si nécessaire (retrait stratégique).
- Retirer les équipes dès que le danger est imminent : retrait prioritaire (code rouge).
- Positionner les véhicules à une distance sécuritaire du bâtiment.

2. Un **bâtiment vacant** est inhabité et inoccupé. Il est habituellement barricadé et les services (eau, électricité, gaz, etc.) y sont interrompus. Un **bâtiment dangereux** est vacant et sa stabilité structurale, sa résistance au feu et ses éléments porteurs sont détériorés. Un **bâtiment à risques particuliers** est habité et occupé, mais comporte une ou des particularités qui peuvent compromettre la sécurité des pompiers.

3. Idem

4. Éléments à évaluer : le type de bâtiment (combustible ou incombustible), sa résistance au feu, l'état de ses structures (poutres, colonnes, solives, fermes, divisions), l'effet de l'incendie et de la lutte contre l'incendie, les charges vives et mortes, les signes de dégradation (compressions, tensions, cisaillements, flexions, flambages).

Risque**Électrification et électrocution**

Cause : échelle dressée trop près des conducteurs électriques

Personnes concernées

Pompiers assignés à l'échelle portative ou aérienne

Moyens de contrôle

Respecter les distances sécuritaires lorsqu'on dresse les échelles :

- **Basse tension**
120 à 600 volts : 1 mètre
- **Moyenne tension**
750 à 34 500 volts : 3 mètres
- **Haute tension**
44 000 à 125 000 volts : 3 mètres
125 000 à 250 000 volts : 5 mètres
250 000 à 550 000 volts : 8 mètres
550 000 volts et plus : 12 mètres

Risque**Embrasement sporadique (*rollover*)**

Signe précurseur d'un embrasement généralisé. Roulement du mélange de flammes et de fumée observable dans la partie supérieure d'une porte intérieure, d'une issue ou d'un plafond.

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

Moyens de contrôle

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

Risque**Embrasement généralisé (*flashover*)**

Combustion rapide de la fumée et des gaz accumulés dans une pièce. La fumée, les gaz et les objets contenus dans la pièce atteignent leur température d'ignition par l'effet du rayonnement thermique et s'enflamment de façon simultanée.

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

Moyens de contrôle

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

Risque | **Embrassement successif (*flameover*)**

Combustion rapide et successive de la surface des objets combustibles contenus dans une même pièce. Se produit généralement dans une pièce surchauffée mais sans trop de fumée. De façon successive, la surface des objets qui atteignent leur température d'ignition s'enflamme. Un embrassement successif peut se produire après un embrassement généralisé.

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur du bâtiment

Moyens de contrôle

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

Risque | **Explosion de fumée (*backdraft*)**

Combustion rapide des gaz chauds et de la fumée accumulés dans une pièce mal ventilée. Une explosion de fumée peut survenir sans présence de flammes; elle peut produire une boule de feu.

Conditions nécessaires :

- accumulation de fumée
- température élevée (limite inférieure d'explosion LIE : 12,5 % ; limite supérieure LSE : 74 %) (température d'ignition du CO : 609° C)
- faible pourcentage d'oxygène
- apport soudain d'air frais dans la pièce mal ventilée

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur et personnel autour du bâtiment

Moyens de contrôle

- Bien coordonner les tactiques de ventilation et d'attaque.

Important : La ventilation doit précéder l'attaque afin d'éviter de produire un apport d'air qui pourrait causer l'explosion de fumée.

Risque | **Explosion de poussières**

Les travaux de sciage, sablage, meulage, broyage, ponçage et la maintenance (vidange ou remplissage de bacs de récupération et de silos; pelletage; tamisage) de matières combustibles produisent des poussières qui restent en suspension dans l'air.

Généralement, une explosion primaire de faible intensité ébranle le bâtiment, soulève les poussières accumulées sur le sol et décolle les poussières des murs. La concentration de poussière dans l'air devient alors suffisante pour produire des explosions secondaires successives, dont le souffle peut détruire les charpentes en béton armé et se propager dans tout le bâtiment.

Personnes concernées

Pompiers à l'intérieur, personnel autour du bâtiment et autres intervenants sur les lieux

Moyens de contrôle

- Ne pas activer d'interrupteur de courant électrique.
- Fermer le système de ventilation.
- Évacuer le bâtiment.
- Limiter le nombre d'intervenants à l'intérieur du bâtiment.
- Utiliser un agent extincteur approprié selon la nature des poussières enflammées (poussières métalliques : agent inerte ou extincteur de classe D; matières organiques: eau).
- Humecter le nuage de poussière à l'aide d'un jet diffusé.

Risque | **Intoxication**

Cause : inhalation des produits de combustion

Personnes concernées

Pompiers exposés à la fumée

Moyens de contrôle

- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive en tout temps au cours de l'intervention.
- Ventiler les lieux.

Risque | **Ondes électromagnétiques**

Les ondes électromagnétiques sont produites par les antennes servant à la radiodiffusion, la télédiffusion et aux télécommunications.

Seules les antennes émettrices comportent des risques. Elles sont généralement localisées sur le toit des édifices. Les antennes réceptrices et combinées (émettrice/réceptrice) sont de puissance faible et comportent très peu de risques.

Fréquences inférieures à 100 kHz :

sensations de fourmillement

Fréquences supérieures à 100 kHz :

brûlures, tétanie respiratoire, effets cardiaques

Personnes concernées

Pompiers assignés sur le toit et à l'échelle portative ou aérienne

Moyens de contrôle

- Demander au responsable des installations de couper l'alimentation électrique, si nécessaire. Obtenir la confirmation avant de procéder.
- Ne pas déployer d'unité d'élévation en face de l'antenne et dans son champ de rayonnement électromagnétique.
- Suivre les recommandations des pictogrammes près des antennes.

5.2 Les tactiques

Lors d'un incendie de bâtiment, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées

à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger les victimes, s'il y a lieu, et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

Alimentation en eau

Alimenter les lances, les gicleurs automatiques ou les robinets d'incendie aux débits et aux pressions nécessaires.

But : Assurer l'alimentation en eau nécessaire pour circonscrire l'incendie.

Méthode : Dynamique ou statique

Important : L'alimentation des systèmes de gicleurs automatiques et de robinets d'incendie exige le raccordement de l'autopompe au collecteur du bâtiment et à la borne d'incendie la plus proche.

Attaque intérieure

Appliquer une méthode d'attaque reconnue.

But : Faciliter les opérations de reconnaissance, de sauvetage et d'évacuation, protéger le personnel et circonscrire l'incendie.

Méthode : attaque directe, indirecte ou combinée.

Contrôle des ascenseurs

Déterminer l'utilisation des ascenseurs selon les besoins et les circonstances de l'intervention (évacuation, ventilation, transport de personnel et d'équipements, etc.) et actionner les ascenseurs à l'aide du dispositif manuel de contrôle.

But : Éviter les blessures aux pompiers et aux occupants; utiliser les ascenseurs en fonction des priorités.

Contrôle du site

Établir les périmètres de sécurité et les zones nécessaires aux opérations.

But : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.

Déblai

Enlever les décombres; rechercher et éteindre les restes de l'incendie.

But : Éviter la reprise des flammes.

Entrée forcée

Entrer dans le bâtiment en forçant la serrure, les charnières, le cadre d'une fenêtre, en brisant une vitre, en défonçant un plancher, un mur, une cloison ou tout autre obstacle avec les outils d'effraction appropriés.

But : Procéder aux opérations urgentes de sauvetage et de lutte à l'incendie.

Évacuation

Diriger les occupants du bâtiment dans un endroit sécuritaire, à l'extérieur ou à l'intérieur du bâtiment, qui n'est pas menacé par la propagation et les risques de l'incendie.

But : Protéger la vie des occupants contre les risques de l'incendie.

Jets de protection	<p>Installer le nombre de jets nécessaire selon la méthode d'alimentation en eau disponible.</p>
	<p>But : Protéger le personnel assigné à l'attaque initiale, permettre l'évacuation et le sauvetage, s'il y a lieu, et limiter la propagation de l'incendie.</p>
Localisation de l'incendie	<p>Rechercher les signes extérieurs apparents comme la fumée et les flammes; si nécessaire, poursuivre la recherche à l'intérieur du bâtiment.</p>
	<p>But : Localiser précisément l'incendie et évaluer son ampleur afin de déterminer les priorités, les risques, les stratégies, les tactiques nécessaires, etc.</p>
Mise hors tension	<p>Faire mettre hors tension les installations électriques aériennes ou souterraines (puits d'accès, puits de transformateur, puits de raccordement, fosse de drainage).</p>
	<p>But : Permettre au personnel de mener les opérations en toute sécurité, sans danger d'électrocution ou d'électrisation.</p>
Protection	<p>Protéger les biens contenus dans le bâtiment à l'aide de bâches; fermer les services d'eau, d'électricité et de gaz naturel; éclairer les lieux; évacuer l'eau accumulée et, à la fin de l'intervention, faire barricader le bâtiment incendié, s'il y a lieu. Il faut aviser le propriétaire qu'il est responsable de faire barricader le bâtiment.</p>
	<p>But : Sauvegarder les biens; limiter les dégâts causés par le feu et les opérations de lutte à l'incendie et protéger le bâtiment contre le vandalisme.</p>
Recherche des causes de l'incendie	<p>Rechercher et préserver tout indice susceptible de déterminer la cause de l'incendie.</p>
	<p>But : Déterminer la cause de l'incendie.</p>
Reconnaissance	<p>Retrouver les personnes qui pourraient avoir besoin d'être secourues à l'intérieur du bâtiment et vérifier s'il y a eu une propagation verticale ou horizontale de la fumée, des flammes et des gaz chauds.</p>
	<p>But : Protéger les vies; prévenir et enrayer la propagation.</p>
Regrouper et fournir les équipements	<p>Regrouper les équipements nécessaires à l'intervention dans un endroit réservé à cette fin et fournir le matériel au personnel des opérations. On procède également au remplissage et au changement des bouteilles des appareils respiratoires dans cet endroit.</p>
	<p>But : Faciliter le travail du personnel et accélérer les opérations.</p>

Sauvetage

Sauver les personnes menacées par les risques de l'incendie.

But : Protéger la vie des personnes menacées par l'incendie.

Méthode : Avant de procéder au sauvetage, il faut prendre connaissance des faits, évaluer la propagation, les risques, les moyens disponibles pour effectuer le sauvetage et établir un plan d'action.

Ventilation

Évacuer l'air chaud, la fumée et les gaz toxiques enfermés dans une pièce ou dans un bâtiment pour les remplacer par de l'air frais.

But : Prévenir les risques d'une explosion de fumée (*backdraft*), d'embrasement sporadique (*rollover*), simultané (*flashover*) et successif (*flameover*); faciliter les opérations d'attaque, de sauvetage, de reconnaissance et d'évacuation et limiter la propagation des flammes, de la chaleur et de la fumée.

Méthode : naturelle, mécanique ou hydrodynamique.

Important : Dans plusieurs bâtiments de grande hauteur, on peut se servir du système de ventilation de l'édifice. Il faut alors contacter la personne responsable du contrôle du système.

Section 6

incendie dans un poste d'exploitation électrique

6.1 Les risques

Lors d'un incendie dans un poste d'exploitation électrique, les structures de métal, les transformateurs, les conducteurs électriques, les isolateurs et autres équipements qui s'y trouvent comportent

des risques pour la sécurité des pompiers. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

Risques

Effondrement des structures de métal

Éclatement de la porcelaine

La porcelaine qui entoure les conducteurs et les isolateurs se compare à du verre brisé lorsqu'elle éclate.

Personnes concernées

Pompiers, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Refroidir les structures métalliques seulement après avoir obtenu la confirmation que le courant a été interrompu.
- Évaluer périodiquement le risque d'effondrement.
- Établir les périmètres de sécurité.
- Adopter une stratégie défensive, si nécessaire (retrait stratégique).
- Retirer les équipes dès que le danger est imminent : retrait prioritaire (code rouge).
- Positionner les véhicules à une distance sécuritaire des structures.

Risques

Électrisation et électrocution

Production d'arcs électriques

Causes :

- jeux de barres aériennes électrifiées, conducteurs et autres appareils sous tension

Moyens de contrôle

- Ne jamais entrer dans un poste d'exploitation électrique avant l'arrivée du représentant autorisé de la compagnie d'électricité.
- Établir les périmètres de sécurité.
- Suivre les instructions du représentant de la compagnie.
- Intervenir seulement après avoir obtenu la confirmation que le courant a été interrompu.
- Limiter au minimum le nombre de pompiers et les équipements à l'intérieur du poste d'exploitation électrique.

Risque

Intoxication

Causes :

- huiles B.P.C. (biphényles polychlorés) pouvant être contenues dans les appareils et les équipements
- vapeurs toxiques se dégageant du recouvrement de certains conducteurs et câbles qui brûlent

Moyens de contrôle

- Limiter au minimum le nombre d'intervenants à l'intérieur du poste d'exploitation électrique.
- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive en tout temps au cours de l'intervention.

6.2 Les tactiques

Lors d'un incendie dans un poste d'exploitation électrique, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces

tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger le personnel qui accomplit les tâches demandées.

Circonscrire le feu

Éteindre le feu à l'aide d'un agent extincteur approprié et le confiner à l'endroit mis hors tension en suivant les instructions du représentant autorisé de la compagnie d'électricité.

But : Réduire rapidement la production de chaleur, de fumée et de gaz afin de limiter les dommages causés aux équipements.

Contrôle du site

Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail nécessaires aux opérations.

But : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.

Jets de protection

Déterminer le nombre de jets nécessaire pour enrayer la propagation de l'incendie.

But : Protéger le personnel d'intervention et les équipements menacés par l'incendie.

Section 7

intervention en présence de matières dangereuses

Les services d'incendie, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, ont à faire face à des incidents mettant en cause des matières dangereuses. En effet, les industries, les fermes, les édifices publics, les commerces, etc., utilisent quotidiennement de nombreux produits dangereux qui, en situation de fuite ou d'incendie, comportent des risques importants tant pour la santé et la sécurité des occupants et de la population avoisinante que des pompiers et autres intervenants d'urgence. De plus, plusieurs matières dangereuses sont transportées chaque jour sur nos routes et chemins de fer.

C'est pourquoi, l'utilisation et le transport des matières dangereuses sont rigoureusement réglementés au Québec et au Canada. Ces règlements obligent entre autres d'identifier les produits dangereux et de faire connaître les risques qui y sont associés pour une intervention rapide et efficace si un incident se produit.

Le Règlement sur l'information concernant les produits contrôlés

Ce règlement québécois régit l'information sur les produits dangereux qui sont utilisés en milieu de travail. C'est à ce règlement qu'on doit le *Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail* (SIMDUT). Ce système classe les matières dangereuses dans six catégories selon les risques qu'elles représentent. Les produits sont identifiés au moyen d'étiquettes et de fiches signalétiques qui décrivent les risques et les mesures préventives appropriées. Les étiquettes sont apposées sur tous les contenants des produits contrôlés présents dans les milieux de travail. Les fiches signalétiques des produits doivent être accessibles à tous les travailleurs et travailleuses. (Voir figure 1, page 28)

Le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

Ce règlement fédéral s'applique à la manutention et au transport des matières dangereuses. En vertu de ce règlement, ces matières sont réparties dans neuf classes selon les risques qu'elles représentent. Des étiquettes doivent être apposées sur les emballages, les petits conteneurs et les bouteilles. Des plaques doivent être apposées sur les deux côtés et sur les extrémités des gros conteneurs et des véhicules de transport. Les étiquettes et les plaques sont en forme de losange. (Voir figure 2, page 29)

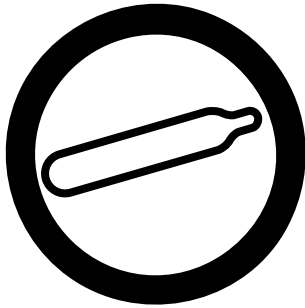
Le Guide des mesures d'urgence 2000

Le Guide des mesures d'urgence 2000, produit par CANUTEC, est un outil indispensable pour tous les intervenants d'urgence, qui fournit de l'information sur quelque 2 000 matières dangereuses. Ce guide permet

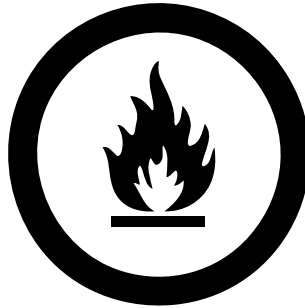
de déterminer rapidement les dangers des matières en cause et de prendre les mesures nécessaires pour se protéger et protéger la population dès les premiers instants de l'intervention.

La dernière version du guide CANUTEC doit toujours se trouver dans chaque véhicule du service d'incendie.

Figure 1 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)



Gaz comprimés



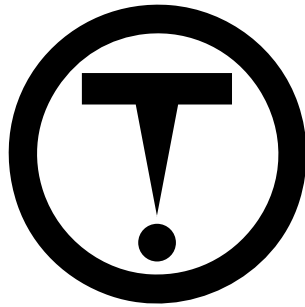
Matières inflammables
et combustibles



Matières comburantes



Matières ayant
des effets toxiques
immédiats et graves



Matières ayant d'autres
effets toxiques



Matières infectueuses

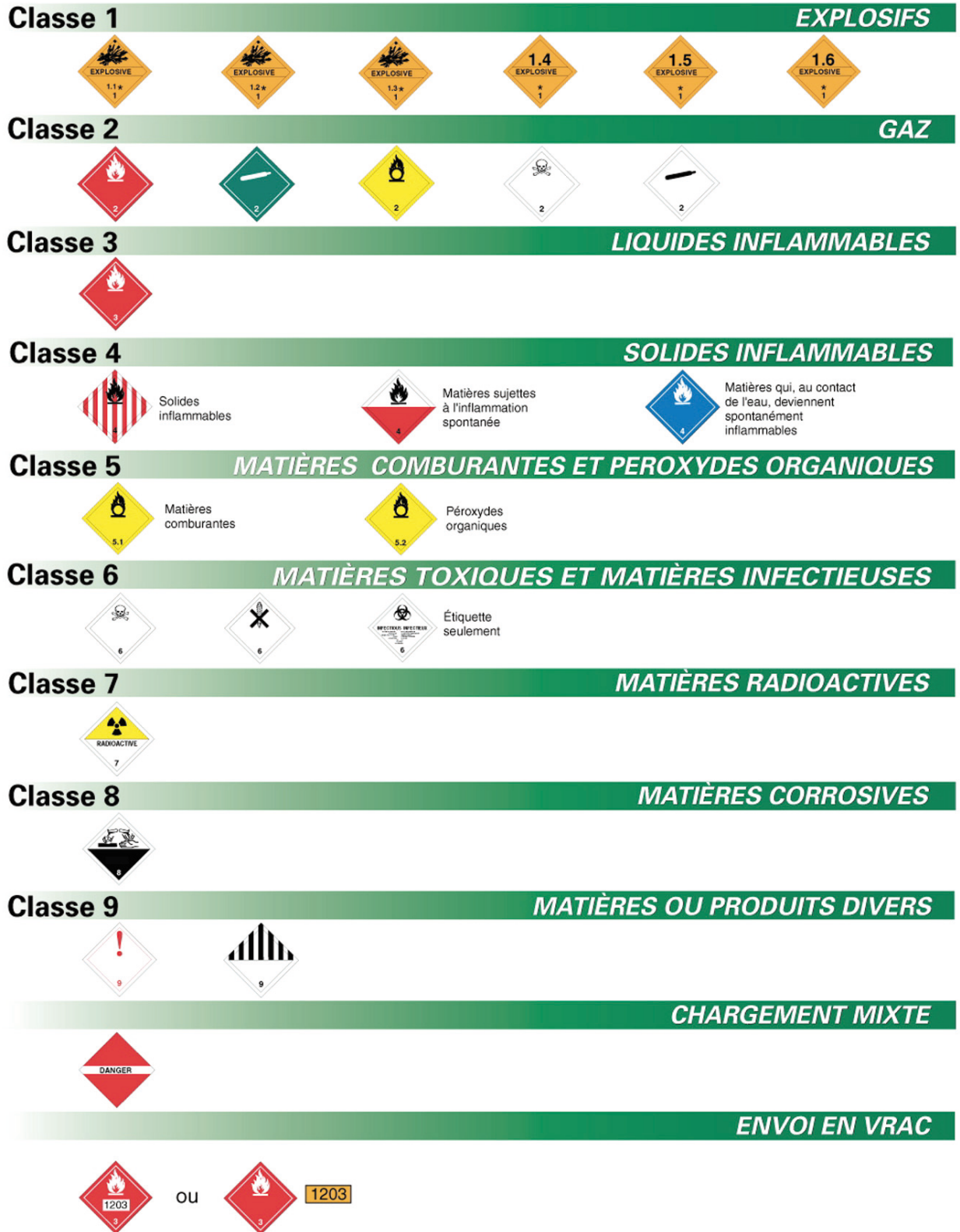


Matières corrosives



Matières dangereusement
réactives

Figure 2 Marchandises dangereuses
Des plaques pour votre sécurité



7.1 Les risques

Les interventions en présence de matières dangereuses sont des interventions spécialisées. Compte tenu des risques qu'elles comportent, elles exigent des équipements de protection particuliers et une formation appropriée. Les pompiers doivent toujours porter les vêtements de protection spécifiques pour les matières dangereuses.

Il ne s'agit pas toujours d'interventions d'envergure. Dans ses opérations courantes, le service d'incendie peut avoir à intervenir souvent pour des alertes au monoxyde de carbone (CO), par exemple. Pour une consultation plus rapide, les risques spécifiques au CO et les moyens pour les contrôler sont présentés à la section 7.1.1.

Risque | **Explosion d'un réservoir de gaz liquéfié sous pression**

(BLEVE : *Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion*)

Un gaz liquéfié sous pression (GLP) est une substance inflammable ou non, stockée et transportée à l'état liquide sous pression dans un réservoir. Les GLP les plus courants sont l'ammoniac, le propane, le butane, le chlore, le propylène, etc.

Causes :

- corrosion du réservoir
- impact sur le réservoir
- température élevée à proximité du réservoir (ex. : incendie)

L'explosion survient rapidement et subitement lorsque la pression interne dépasse la résistance du réservoir.

Conséquences :

- projection de fragments du réservoir dans toutes les directions
- projection rapide du produit qui passe de l'état liquide à vapeur
- formation d'une boule de feu causée par le mélange rapide de l'air avec les vapeurs libérées
- rayonnement thermique intense (flash thermique)

Personnes concernées

Pompiers, autres intervenants, population avoisinante

Moyens de contrôle

- Établir les périmètres de sécurité en tenant compte de la distance de projection des débris et du produit et de la dimension de la boule de feu.
- **Pour un réservoir exposé directement à un feu :**
Se tenir à une distance sécuritaire, car l'explosion peut survenir à tout moment.

- **Pour un réservoir exposé au rayonnement d'un feu :**
Refroidir le réservoir avec de l'eau seulement, si l'eau est disponible en quantité suffisante et de façon continue.
Ne pas s'approcher du réservoir même si le feu est éteint, sans avoir fait évaluer l'état du réservoir par un expert. Il y a toujours un risque d'explosion tant que la pression interne n'est pas complètement évacuée.

Risque | **Projection d'une bouteille contenant un gaz sous pression comprimé (effet missile)**

Ces bouteilles contiennent une forte pression et peuvent éclater lors d'un choc, d'une friction, d'un frottement ou lorsqu'elles sont exposées à une source d'ignition. Une bouteille mal fixée peut être projetée avec une grande force.

Personnes concernées

Pompiers, autres intervenants, population avoisinante

Moyens de contrôle

- Identifier rapidement le produit et évaluer les risques.
- Établir les périmètres de sécurité.
- Se tenir à la distance sécuritaire recommandée (v. CANUTEC).
- Éliminer toute source d'ignition, si possible.
- Ne pas bouger ou déplacer les bouteilles.
- Ne pas détacher une bouteille exposée à une source d'ignition.

Risque | **Incendie et explosion**

Les risques varient en fonction des propriétés des matières en cause : inflammabilité, combustibilité, matières comburantes, incompatibilité avec d'autres matières, autoréactivité, matières corrosives et explosives.

Personnes concernées

Pompiers, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Identifier rapidement le produit et évaluer les risques d'incendie et d'explosion.
- Se tenir à la distance sécuritaire recommandée (v. CANUTEC).
- Éliminer toute source d'ignition.
- Éliminer le combustible.
- Ventiler afin de ramener la concentration du produit dans l'air sous la limite inférieure d'explosion LIE.

7.1.1 Le monoxyde de carbone

Risque

Intoxication

Cause :

- la présence d'une concentration élevée et anormale de monoxyde de carbone : 35 ppm, durant 8 heures, représente une exposition maximale pour un travailleur et 11 ppm, pour le résidentiel.

Personnes concernées

Pompiers, victimes, autres intervenants, population avoisinante

Moyens de contrôle

- Détecter, mesurer et ventiler.
- Contrôler la source de la contamination.
- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive.
- Évacuer les personnes menacées.

7.2 Les tactiques

Lors d'une intervention en présence de matières dangereuses, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, permettent de contrôler la situation et de protéger la santé du personnel et de la population, s'il y a lieu.

Lors de certaines opérations courantes du service d'incendie, comme les alertes au monoxyde de carbone, le responsable des opérations doit aussi faire appel à quelques tactiques spécifiques présentées à la fin de la section 7.2.1. pour une consultation plus rapide.

Contrôle du site	Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail ⁵ nécessaires aux opérations. But : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.
Décontamination	Éliminer les résidus de contamination accumulés sur les équipements et sur les vêtements de protection individuelle du personnel qui a participé à l'intervention. L'aire de décontamination est située dans la zone tiède. But : Assurer la sécurité du personnel exposé à la contamination.
Détection et mesure	Détecter, mesurer la concentration dans l'air et évaluer les risques des produits en cause. But : Connaître les endroits à risques et assurer la sécurité du personnel et de la population avoisinante.
Endiguement	Confiner une matière dangereuse dans un secteur défini, au moyen d'une barrière physique temporaire ou permanente, après son déversement. But : Assurer la sécurité du personnel, de la population et de l'environnement exposés à la contamination.
Évacuation et sauvetage	Évacuer et sauver toutes les personnes pouvant être affectées ou menacées par les risques des matières dangereuses en cause. But : Protéger la vie des personnes menacées.
Jets de protection	Installer le nombre de jets nécessaire pour prévenir et enrayer la propagation de l'incendie. But : Protéger le personnel d'intervention, permettre l'évacuation et le sauvetage, s'il y a lieu, et limiter la propagation de l'incendie.

5. | Se référer à la partie IV, section 3.2, « Les zones de travail ».

Neutralisation du produit	Neutraliser le produit chimique concerné en utilisant un agent neutralisant approprié.
Récupération du produit	<p>Faire récupérer les restes de matières dangereuses sur le site de l'intervention.</p> <p>But : Protéger la vie des personnes et limiter les dommages aux biens et à l'environnement.</p>
Regrouper et fournir les équipements	<p>But : Éliminer toute trace de produit susceptible de causer des dommages à la vie, aux biens et à l'environnement.</p> <p>Méthode : Les grandes quantités de matières dangereuses doivent être récupérées par une entreprise spécialisée en récupération. Le service municipal des travaux publics peut récupérer les produits déversés en petites quantités sur la voie publique ou sur un terrain municipal. Sur un terrain privé, la récupération demeure la responsabilité du propriétaire. Les matières radioactives doivent être récupérées sous la supervision de la Commission de contrôle de l'énergie atomique.</p> <p>Regrouper les équipements nécessaires à l'intervention dans un endroit réservé à cette fin dans la zone tiède et fournir le matériel au personnel des opérations. On procède également au remplissage et au changement des bouteilles des appareils respiratoires dans cette zone.</p> <p>But : Faciliter le travail du personnel et accélérer les opérations.</p>
Stabilisation du contenant	<p>Refroidir un contenant qui risque d'éclater; colmater une fuite; fermer une vanne ou placer un contenant endommagé dans un autre contenant.</p> <p>But : Protéger les vies, l'environnement et les biens en freinant la projection du contenant et en réduisant la quantité de produit déversé.</p>
Ventilation	<p>Évacuer les gaz, les vapeurs et les aérosols à l'aide des équipements antidéflagrants nécessaires.</p> <p>But : Éliminer ou réduire les concentrations nocives ou explosives de gaz, de vapeurs ou d'aérosols dans l'air.</p>

7.2.1 Le monoxyde de carbone

Contrôle du site	Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail ⁶ nécessaires aux opérations. But : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.
Contrôle de la source de contamination	Trouver et fermer la source qui produit les concentrations anormales et élevées de monoxyde de carbone. But : Éliminer la cause directe de la production anormale de monoxyde de carbone.
Détection et mesure	Détecter et mesurer la concentration de monoxyde de carbone. But : Évaluer les risques d'intoxication, d'incendie et d'explosion et trouver la source de la contamination.
Évacuation	Évacuer les personnes exposées à des concentrations élevées et anormales de monoxyde de carbone. But : Protéger la vie des personnes menacées.
Ventilation	Évacuer le monoxyde de carbone accumulé dans la pièce ou le bâtiment et apporter de l'air frais. But : Éliminer ou réduire les concentrations nocives de monoxyde de carbone et faciliter la réintégration des occupants.

6. | Se référer à la partie IV, section 3.2, « Les zones de travail ».

Section 8

sauvetage en espace clos

Le *Projet de règlement sur la qualité du milieu de travail* définit l'espace clos comme un espace totalement ou partiellement fermé (réservoir, silo, cuve, trémie, chambre, voûte, fosse, y compris une fosse ou une pré-fosse à lisier, égout, tuyau, cheminée, puits d'accès, citerne de wagon ou de camion, etc.) :

- qui n'est pas conçu pour être occupé par des personnes, ni destiné à l'être, mais qui, à l'occasion, peut être occupé pour l'exécution d'un travail;
- auquel on ne peut accéder que par une voie restreinte d'entrée et de sortie;
- qui peut présenter des risques pour la santé et la sécurité pour qui-conque y pénètre, en raison :
 - de sa conception, de sa construction ou de son emplacement;
 - de son atmosphère ou de l'insuffisance de ventilation naturelle ou mécanique;
 - des matières ou des substances qu'il contient;
 - d'autres dangers qui y sont afférents.

8.1 Les risques

Les espaces clos comportent des risques importants pour la santé et la sécurité des pompiers qui doivent y effectuer des sauvetages.

Le sauvetage en espace clos exige une formation adéquate des intervenants et de l'équipement spécialisé.

Risque | Manque d'oxygène

Causes :

- l'oxygène est consommé par la rouille, l'action de bactéries, la combustion ou l'adsorption
- l'oxygène est déplacé par d'autres gaz

L'air contient normalement 21 % d'oxygène.

En concentration de 14 % à 17 %, il y a perte de jugement, euphorie, fatigue et effondrement.

En concentration inférieure à 6 %, la perte de conscience et la mort surviennent en quelques minutes.

Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Détecter et mesurer la concentration des gaz dans l'air avant et pendant l'opération de sauvetage.

Important : Ne jamais entrer dans un espace clos où la concentration d'oxygène dans l'air est inférieure à 19,5 % sans une protection respiratoire appropriée.

- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).

Risque | **Surplus d'oxygène**

Causes :

- mauvaise obturation d'un conduit d'oxygène
- ventilation faite avec de l'oxygène au lieu de l'air
- fuite d'un équipement de soudage

L'air contient normalement 21 % d'oxygène.

En concentration supérieure à 23 %, l'atmosphère est enrichie, ce qui augmente le niveau d'inflammabilité des matériaux.

Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Détecter et mesurer la concentration des gaz dans l'air avant et pendant l'opération de sauvetage.

Important : Ne jamais entrer dans un espace clos où la concentration d'oxygène dans l'air est supérieure à 23 % même avec une protection respiratoire.

- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).

Risque | **Incendie ou explosion**

Conditions nécessaires :

- concentration d'oxygène élevée
- présence de substances inflammables ou combustibles
- accumulation de poussières combustibles

Sources d'ignition : flammes nues, arcs de soudage, surfaces chaudes, étincelles, arc d'un moteur électrique, décharge d'électricité statique.

Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Éliminer les sources d'ignition.
- Détecter et mesurer la concentration des gaz avant et pendant l'opération de sauvetage.
- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).

Risque | Effondrement

Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Étayer l'espace clos.
- Éliminer les vibrations provenant des véhicules et des appareils situés à proximité du site.
- Établir les périmètres de sécurité.

Risque | Électrification et électrocution

Ce risque est présent dans les espaces clos pourvus d'installations électriques souterraines (puits d'accès, de raccordement ou de transformateur et fosse de drainage).

Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Faire mettre hors tension les installations électriques avant d'entrer dans l'espace clos.
- Obtenir la confirmation de la mise hors tension du courant électrique par le représentant autorisé de la compagnie d'électricité avant d'entrer dans l'espace clos.
- Éliminer toute autre source de courant électrique.
- Cadenasser l'accès à l'espace clos après les opérations de sauvetage.

Risque | Concentration de substances toxiques dans l'air

Sources de contamination :

- présence de matières résiduelles
- travaux de soudage, coupage, meulage, utilisation de moteur à combustion et autres
- procédé
- source extérieure

Personnes concernées

Pompiers assignés au sauvetage, victimes, autres intervenants

Moyens de contrôle

- Détecter et mesurer la concentration des gaz avant et pendant l'opération de sauvetage.
- Ventiler avant d'entrer et pendant l'opération de sauvetage.
- Se munir d'une protection respiratoire appropriée (autonome ou ligne d'air).
- Contrôler la source de contamination.

8.2 Les tactiques

Lors d'un sauvetage en espace clos, le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la stratégie qu'il a retenues.

Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, permettent de protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage.

Contrôle du site	<p>Établir les périmètres de sécurité et les zones de travail⁷ nécessaires aux opérations.</p> <p>But : Gérer l'intervention de façon efficace et sécuritaire.</p>
Détection et mesure	<p>Détecter la présence de substances toxiques, inflammables ou explosives dans l'espace clos et mesurer la concentration d'oxygène.</p> <p>But : Assurer la sécurité du personnel et des victimes; prévenir les risques d'intoxication, d'asphyxie, de brûlures et d'explosion.</p> <p>Important : Les lectures doivent être prises au début de l'opération, avant d'entrer dans l'espace clos et, à intervalles périodiques, pendant toute l'opération de sauvetage.</p>
Étaieiment	<p>Soutenir les parois des tranchées, les murs, les plafonds, le toit ou les pièces maîtresses de l'espace clos qui risquent de s'effondrer. On utilise des vérins hydrauliques et des pièces de bois pour étayer la structure, le temps de procéder au sauvetage.</p> <p>But : Protéger les victimes et le personnel contre le risque d'effondrement.</p>
Jets de protection	<p>Installer le nombre de jets prêts à être utilisés à proximité de l'espace clos, en cas d'incendie.</p> <p>But : Protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage.</p>

7. | Se référer à la partie IV, section 3.2, « Les zones de travail ».

Localisation et dégagement des victimes	Localiser les victimes à l'aide des indices obtenus par observation ou par témoignage et les dégager après avoir sécurisé les lieux, évalué et contrôlé les risques.
	But : Assurer les soins aux victimes le plus rapidement possible.
Mise hors tension	Faire mettre hors tension toutes les installations électriques (puits d'accès, de raccordement et de transformateur, fosse de drainage, station de pompage, etc.), avant que le personnel entre dans l'espace clos.
	But : Prévenir les risques d'électrocution et d'électrisation du personnel et des victimes.
Protection	Interrompre les services d'eau, d'électricité et de gaz naturel et éclairer l'espace clos.
	But : Protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage.
	Important : Avant d'entrer dans un espace clos, il faut s'assurer que toutes les sources d'énergie (électrique, mécanique, hydraulique, chimique, thermique, pneumatique, radioactive, potentielle ou résiduelle) ont été éliminées, isolées ou dissipées à l'aide d'une procédure de cadenassage appropriée.
Regrouper et fournir les équipements	Regrouper les équipements nécessaires à l'intervention dans un endroit réservé à cette fin dans la zone tiède et fournir le matériel au personnel des opérations. On procède également au remplissage et au changement des bouteilles des appareils respiratoires dans cette zone.
	But : Faciliter le travail du personnel et accélérer les opérations.
Stabilisation de la condition de la victime	Neutraliser les effets du froid, de la chaleur, des flammes, de la fumée, de l'eau, des produits toxiques, du manque d'air et d'oxygène, de l'isolement et établir une communication réconfortante avec les victimes.
	But : Maintenir les victimes dans un état stable et empêcher que leurs conditions morale et physique s'aggravent.
Ventilation	Ventiler l'espace clos à l'aide de ventilateurs mécaniques antidéflagrants.
	But : Protéger les victimes et le personnel qui procède au sauvetage contre les risques d'explosion, d'embrasement, d'intoxication et d'asphyxie.

Section 9

incendie dans le métro

9.1 Les risques

Des risques importants sont associés à la lutte contre un incendie dans le métro. Ils sont principalement dus au haut voltage électrique ainsi qu'aux fumées et aux

gaz qui peuvent s'accumuler dans les tunnels et les couloirs. Ces risques peuvent être contrôlés par des méthodes de travail sécuritaires et des mesures préventives.

Risque

Électrocution et électrisation

Cause : courant de traction des trains sur les barres de guidage et dans les tunnels (haut voltage)

Personnes concernées

Pompiers et personnel assignés près des voies

Moyens de contrôle

Mettre en pratique les procédures sécuritaires d'introduction en tunnel :

- Communiquer avec le PCC* du métro (numéro 4111) avec le téléphone au mur au bout du quai et à l'entrée du tunnel.
- Obtenir l'autorisation du PCC pour actionner le premier rupteur rencontré.
- Obtenir la confirmation du PCC que le courant de traction des trains sur les barres de guidage est interrompu avant de procéder.
- S'introduire en tunnel; au cours du parcours, enlever et conserver tous les rupteurs (poignées rouges) rencontrés.

Important : Le fait d'actionner le rupteur en suivant la procédure ne protège pas le personnel contre les risques associés aux autres types d'alimentation électrique du métro.

Risque

Intoxication

Cause : inhalation de la fumée et des gaz

Personnes concernées

Pompiers et personnel assignés dans les couloirs et les endroits éloignés de la surface

Moyens de contrôle

- Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive en tout temps au cours de l'intervention.
- Respecter le temps d'utilisation recommandé des appareils respiratoires autonomes à pression positive et tenir compte de la distance à parcourir avant d'atteindre un endroit sécuritaire.

* Poste de commande et de contrôle centralisé pour la régulation des trains

- Ventiler les tunnels; les ventilateurs permanents situés dans les tunnels sont actionnés à distance par le personnel de la Société de transport de Montréal (STM).

9.2 Les tactiques

Lors d'un incendie dans le métro, le service d'incendie assume la gestion de l'intervention et le personnel de la STM assume le rôle de soutien. Le responsable des opérations doit déterminer les tactiques à mettre en œuvre en fonction des priorités et de la

stratégie qu'il a retenues. Ces tactiques reconnues, associées à des méthodes de travail sécuritaires, doivent aussi permettre de protéger les victimes et le personnel qui accomplit les tâches demandées.

Alimentation en eau

Alimenter la canalisation d'incendie (point d'eau sec) de 63,5 cm (2 po 1/2) située dans le tunnel; compléter l'alimentation des cabinets d'incendie situés sur les quais des stations du réseau initial, si nécessaire. Au besoin, il faut aussi suralimenter la canalisation des cabinets d'incendie situés sur les quais des stations du réseau du prolongement.

But : Assurer le débit et la pression d'eau nécessaires à l'attaque de l'incendie.

Attaque intérieure

Circonscrire l'incendie.

But : Réduire rapidement la production de chaleur, de fumée et de gaz et ainsi limiter les dommages.

Méthode : Brancher les boyaux aux sorties des cabinets situés sur les quais ou aux sorties des points d'eau situés dans les tunnels.

Évacuation et sauvetage

Évacuer à l'extérieur du métro tous les passagers menacés par l'incendie qui se trouvent dans les trains, les tunnels, les corridors et sur les quais et effectuer des sauvetages, si nécessaire.

But : Protéger la vie des passagers contre les risques de l'incendie.

Méthode : Diriger les passagers qui se trouvent dans les tunnels vers la station d'attaque et d'évacuation déterminée par le personnel de la STM.

Diriger les passagers qui sont sur les quais et dans les corridors du métro vers l'extérieur par les bouches des stations de métro.

Reconnaissance

Retrouver les personnes qui pourraient être prises dans les trains, les tunnels, les corridors, sur les quais et dans les bouches des stations du métro; vérifier dans quelle mesure la fumée et l'incendie se propagent; faire un compte rendu au responsable des opérations.

But : Protéger les vies; prévenir et enrayer la propagation.

Ventilation

Évacuer la fumée et les gaz chauds des tunnels, des quais, des corridors et des bouches du métro par les sorties de ventilation prévues à cette fin; maintenir les tunnels, les quais, les corridors et les bouches du métro libres de fumée et de gaz chauds.

But : Faciliter les opérations d'attaque, de reconnaissance, d'évacuation et de sauvetage.

Méthode : C'est le personnel de la STM qui actionne à distance les ventilateurs.

Les ventilateurs mécaniques sont fixés en permanence dans les tunnels entre chaque station.

La fumée et les gaz chauds sont aspirés et expulsés vers l'extérieur par cinq ventilateurs en mode extraction.

Du côté opposé, cinq autres ventilateurs sont en mode insufflation pour pousser la fumée et les gaz chauds vers les ventilateurs d'extraction afin de créer une voie d'évacuation libre.

tableaux

Cette partie regroupe les tableaux et figures des parties I, II et III du guide qui doivent être remplis par le service d'incendie. Les tableaux et figures à remplir sont indiqués par le symbole dans le texte. Le service d'incendie peut se référer aux exemples qui y sont aussi présentés.

Figure 1

Carte du territoire

Joindre une carte du territoire si disponible.

Tableau 2

Cocher les compétences d'intervention du service d'incendie. Compléter le tableau si nécessaire.

COMPÉTENCES D'INTERVENTION	
SERVICE D'INCENDIE DE _____	
Incendie de bâtiment	
Feu de forêt	
Feu de champ	
Accident ou feu de véhicule	
Désincarcération automobile	
Alerte à la bombe	
Intervention en présence de matières dangereuses	
Monoxyde de carbone	
Sauvetage en espace clos	
Sauvetage nautique	
Sauvetage en hauteur	
Premier répondant	
Inondation	
Sécurité communautaire	

Figure 2

Au moyen d'un organigramme, préciser la structure du service d'incendie en indiquant les niveaux hiérarchiques et les effectifs du service. Faire l'organigramme du service ou insérer celui qui est disponible.

ORGANIGRAMME DU SERVICE D'INCENDIE

SERVICE D'INCENDIE DE _____

Tableau 6

Inscrire les coordonnées des ressources externes pouvant être nécessaires lors d'une intervention. Compléter la liste, si nécessaire.

RESSOURCES EXTERNES		
SERVICE D'INCENDIE DE _____		
Ressources	Téléphone	Télécopieur
CANUTEC 24 h sur 24 h / frais d'appel acceptés	URGENCE Cellulaire Information	(613) 996-6666 * 666 (613) 992-4624
Centre anti-poison du Québec	1 800 463-5060	
Commission de contrôle de l'énergie atomique 24 h sur 24 h	URGENCE Bureau régional de l'Est	(613) 995-0479 (514) 667-6360 (514) 668-9899
Environnement Canada – INTERVENTION D'URGENCE 24 h sur 24 h / frais d'appel acceptés		(514) 283-2333
Garde côtière canadienne Recherche et sauvetage maritimes	URGENCE 24 h sur 24 h	1 800 463-4393
Gaz naturel	Gaz Métropolitain - URGENCE 24 h sur 24 h	(514) 598-3111 1 800 361-8003
	Gazifère de Hull - URGENCE 24 h sur 24 h	(819) 771-8341 (option 4)
SÉCURITÉ CIVILE Direction de la sécurité civile du Québec (en tout temps)		(418) 643-3256
	Bureau régional	
SOPFEU (Société de protection des forêts contre le feu) Pour signaler un incendie		1 800 463-3389
	Bureau régional	
SÛRETÉ DU QUÉBEC	URGENCE Cellulaire	310-4141 * 4141
	Poste local	
URGENCE-ENVIRONNEMENT En semaine : communiquer avec la direction régionale		
Soir, fins de semaine, jours fériés : 24 h sur 24 h / frais d'appel acceptés	Québec Montréal	(418) 643-4595 (514) 873-3454

Tableau 6 (suite)

Ressources	Téléphone	Télécopieur
AMBULANCE		
Autorités de l' aéroport		
Autorités du chemin de fer		
Autorités du port		
Compagnie d' électricité Hydro-Québec Autre		
Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) Direction régionale		
Croix Rouge - services aux sinistrés		
Entreprises de détection d'alarme		
Entreprises de distribution de gaz propane		
Entreprises de récupération de matières dangereuses		
Entreprises de remorquage		
Entreprises de véhicules lourds		
POLICE MUNICIPALE URGENCE Poste		
Ressources naturelles Canada – Explosifs		
Services de transport adapté		
Services de transport en commun		
Services municipaux Travaux publics Autres		
Transports Canada		
Transports Québec Bureau régional		

Tableau 1

En tenant compte de la classification proposée, classer les bâtiments situés sur le territoire du service d'incendie selon la catégorie de risques qu'ils présentent.

CLASSIFICATION DES RISQUES D'INCENDIE	
SERVICE D'INCENDIE DE _____	
Catégorie	Type de bâtiment
Risques faibles	
Risques moyens	
Risques élevés	
Risques très élevés	

Figure 1

À l'aide d'une carte, découper le territoire en parties qui présentent des caractéristiques communes. Noter l'emplacement des casernes et les éléments importants comme le réseau d'aqueduc, etc.

DÉCOUPAGE GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

Tableau 2

Pour chaque partie du territoire du service d'incendie, inscrire le nombre et la provenance des pompiers et des véhicules qui doivent être acheminés lors de l'appel initial et des alertes de renfort, pour chaque catégorie de bâtiment.

RESSOURCES ACHEMINEES SUR LE TERRITOIRE - INCENDIE DE BATIMENT								
SERVICE D'INCENDIE DE _____								
PARTIE DE TERRITOIRE :								
Catégorie	SUR L'APPEL INITIAL³ (1^{re} alarme)				EN RENFORT⁴			
	Pompiers		Véhicules		Pompiers		Véhicules	
	n^{bre}	Provenance	n^{bre} / type	Provenance	n^{bre}	Provenance	n^{bre} / type	Provenance
1								
2								
3								
4								

3. Incluant les ressources acheminées en entraide automatique.


4. Incluant les ressources acheminées en vertu des ententes d'entraide.

références

Cette partie rassemble des titres de documents et de cours de formation susceptibles d'aider le service d'incendie à approfondir certains sujets traités dans le guide et à parfaire la formation de son personnel. Cette liste n'est pas exhaustive; d'autres titres pourront y être ajoutés lors des mises à jour du guide.


Pour obtenir de l'information ou commander les documents, vous trouverez les coordonnées des organismes à la fin.

Électricité

- Intervention en poste d'exploitation électrique (1995)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 150 \$
- Intervention lors d'incidents impliquant des installations électriques ou à proximité de celles-ci – mars 1998
Type : Lignes directrices
Organisme : MSP
Coût : gratuit
- Les dangers reliés à l'électricité
Type : Fiche technique n° 6
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- L'électricité et les intervenants de première ligne
 **Type** : Cédérom, vidéocassette et guide de l'animateur¹
Organisme : Hydro-Québec
Coût : gratuit

Espace clos

- Danger espace clos
Type : Vidéo
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- Espace clos. L'organisation du travail
Type : Fiche technique n° 17
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- Faites la lumière sur les espaces clos.
Type : Fiches de prévention, Guide²
Organisme : CSST, UPA, MSSS
Coût : gratuit

- La santé et la sécurité du travail reliées aux espaces clos
Type : Formation
Organisme : APSAM
Coût : 450 \$/jour pour ± 12 personnes
- Le cadenassage
Type : Fiche technique n° 20
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- Les espaces clos
 **Type** : Guide et cédérom
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- Travailler en espace clos
Type : Fiche technique n° 18
Organisme : APSAM
Coût : gratuit

Gestion de l'intervention

- Gestion de l'intervention dans les bâtiments de grande hauteur
Type : Formation (30 heures)³
Organisme : SSIM
- Gestion des systèmes mécaniques dans les bâtiments de grande hauteur
Type : Formation (45 heures)³
Organisme : SSIM
- Le processus de commandement (1998)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 150 \$

1. Ces documents sont distribués gratuitement aux services d'incendie qui participent aux rencontres d'information organisées par l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et Hydro-Québec.
2. Les publications de la CSST peuvent être commandées dans les directions régionales.
3. Contacter le Centre de formation du SSIM pour plus d'information sur les cours offerts.

- Organisation géographique des lieux (1996)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 150 \$
- Retraits prioritaires et stratégiques (1997)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 150 \$

Incendie de bâtiment

- La lance perforatrice
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 120 \$
- La scie à émonder (1995)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 150 \$
- NFPA 10. Norme concernant les extincteurs d'incendie portatifs. Édition 1998
Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 34,95 \$
- NFPA 13 E. Pratique recommandée pour les opérations des services d'incendie sur les propriétés protégées par des systèmes de gicleurs et de colonnes montantes. Édition 2000
Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 31,95 \$

Matières dangereuses

- BLEVE – Réaction et prévention (1995)
Type : Vidéo⁴
Organisme : Université Queen's Ontario
Coût : 14,75 \$

- Guide d'intervention d'urgence pour les premiers intervenants (1999)
Type : Guide
Organisme : Gaz Métropolitain
Coût : gratuit
- Guide des mesures d'urgence 2000
Type : Guide⁵
Organisme : CANUTEC
Coût : gratuit
- Identification des réseaux de canalisations
Type : Fiche
Organisme : CSST
Coût : gratuit
- Intervention en matières dangereuses : Ammoniac I et II (2000)
Type : Vidéo⁶
Organisme : CFSI, SSIM
Coût : 185 \$
- Intervention lors d'incidents impliquant la présence de gaz naturel – version révisée – novembre 1998
Type : Lignes directrices
Organisme : MSP
Coût : gratuit
- Intervention lors d'incidents impliquant la présence de propane – décembre 1995
Type : Lignes directrices
Organisme : MSP
Coût : gratuit
- Interventions d'urgence (1996)
Type : Vidéo⁷
Organisme : Gaz Métropolitain, SSIM
Coût : gratuit
- Le SIMDUT
Type : Fiche technique n° 1
Organisme : APSAM

4. Cette vidéocassette est distribuée par l'Association canadienne des chefs de pompiers, dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.
5. Ce guide est distribué par le ministère des Transports du Québec. Contacter M. Raynald Boies au numéro (418) 528-8640 poste 02 ou par courriel : rboies@mtq.gouv.qc.ca.
6. Cette vidéocassette est distribuée par l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ), dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.
7. Cette vidéocassette est distribuée par Gaz Métropolitain, dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.

- Le SIMDUT
Type : Formation
Organisme : APSAM
Coût : 450 \$/jour pour ± 12 personnes
- NFPA 30. Code des liquides inflammables et combustibles. Édition 1996
Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 33,95 \$
- NFPA 33. Norme sur la pulvérisation de matières inflammables et combustibles. Édition 1995
Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 34,95 \$
- NFPA 471. Pratique recommandée d'intervention en cas d'incident concernant des matières dangereuses. Édition 1997
 Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 34,95 \$
- Systèmes de réfrigération fonctionnant à l'ammoniac. Condensé du programme de gestion préventive
 Type : Guide⁸
Organisme : CSST
Coût : gratuit
- Systèmes de réfrigération fonctionnant à l'ammoniac. Mesures de prévention
 Type : Guide⁸
Organisme : CSST
Coût : gratuit
- Un travailleur meurt, vingt-deux autres sont brûlés et intoxiqués par des émanations d'ammoniac liquide provenant d'un système de réfrigération.
 Type : Fiche⁸
Organisme : CSST
Coût : gratuit

Monoxyde de carbone

- Alerte au CO (1998)
Type : Vidéo⁹
Organisme : CFSI, SPIM
Coût : 29,95 \$
- Intervention lors d'incidents impliquant la présence de monoxyde de carbone – décembre 1998
Type : Lignes directrices
Organisme : MSP
Coût : gratuit

Santé et sécurité au travail

- Inventaire des lieux et bâtiments. Guide à l'intention des services d'incendie
 Type : Guide⁸
Organisme : CSST
Coût : gratuit
- Le métier de pompier
 Type : Fiche technique n° 21
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- NFPA 1500. Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie. Édition 1997
 Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 39,95 \$
- NFPA 1620. Pratique recommandée pour la préparation d'un plan d'intervention. Édition 1998
 Type : Norme
Organisme : Les publications du Québec
Coût : 43,95 \$
- Questions de sécurité pour les pompiers
 Type : Fiche technique n° 22
Organisme : APSAM
Coût : gratuit

8. | Les publications de la CSST peuvent être commandées dans les directions régionales.
9. | Cette vidéocassette est distribuée par l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ), dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.

- Scénarios d'accidents chez les pompiers – Recommandations pour la prévention
Type : Fiche technique n° 28
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- Un mât de distribution d'un camion-pompe tombe sur trois travailleurs
Type : Fiche⁸
Organisme : CSST
Coût : gratuit
- Une blessure pour la vie (1996)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 40 \$

Sauvetage

- Effondrement de structure
Type : Formation (30 heures)¹⁰
Organisme : SSIM
- Effondrement de tranchée
Type : Formation (30 heures)¹⁰
Organisme : SSIM
- Sauvetage en espace clos
Type : Formation (30 heures)¹⁰
Organisme : SSIM
- Sauvetage en hauteur
Type : Formation (45 heures)¹⁰
Organisme : SSIM
- Technique de sauvetage : introduction au sauvetage en espace clos (1993)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 130 \$

Véhicules - conduite et entretien

- Conduite en situation d'urgence : attitude (1992)
Type : Vidéo
Organisme : SSIM
Coût : 160 \$

- La vérification avant départ
Type : Fiche technique n° 24
Organisme : APSAM
Coût : gratuit
- Techniques de conduite I (1994)
- Techniques de conduite II (1994)
- Techniques de conduite III : en urgence (1994)
Type : Vidéo
Organisme : SPIM
Coût : 135 \$ chacune

Autres

Bombe

- Alerte à la bombe (1999)
Type : Vidéo¹¹
Organisme : CFPSI, SSIM
Coût : 85 \$

Génératrices portatives

- La mise à la terre des génératrices portatives
Type : Fiche technique n° 2
Organisme : APSAM
Coût : gratuit

Structure de bâtiments

- Structure de bâtiments
Type : Formation (45 heures)¹⁰
Organisme : SSIM

Risques biologiques

- Les risques biologiques au travail – Tétanos
Type : Dépliant¹²
Organisme : CSST
Coût : gratuit
- Les risques biologiques au travail – Hépatite B
Type : Dépliant¹²
Organisme : CSST
Coût : gratuit

10. | Contacter le Centre de formation du SSIM pour plus d'information sur les cours offerts.
11. | Cette vidéocassette est distribuée par l'Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ), dont les coordonnées se trouvent à la fin de la présente partie.
12. | Les publications de la CSST peuvent être commandées dans les directions régionales.

Où s'adresser ?

Association canadienne des chefs de pompiers

The Fire Services Resource Center

6, Hillman Drive
Ajax (Ontario) L1S 6X9
Téléphone : 1 800 668-2955
Télécopieur : 1 905 683-9572
Courriel : fire@interlog.com
Site Web : www.thefirestore.ca

Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ)

327, de Rouville
Beloeil (Québec) J3G 1X1
Téléphone : (450) 464-6413
Sans frais : 1 888 464-6413
Télécopieur : (450) 467-6297
Courriel : administration@acsiq.qc.ca
Site Web : acsiq.qc.ca

Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur *ffaires municipales* (APSAM)

715, square Victoria, bureau 710
Montréal (Québec) H2Y 2H7
Téléphone : (514) 849-8373
Sans frais : 1 800 465-1754
Télécopieur : (514) 849-8873
Sans frais : 1 800 465-6578
Site Web : www.apsam.com

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Siège social

Renseignements généraux : (418) 266-4411
Site Web : www.csst.qc.ca

Gaz Métropolitain

École de technologie gazière

1350 A, rue Nobel
Boucherville (Québec) J4B 5H3
Téléphone : (450) 449-6960, poste 321
Télécopieur : (450) 449-0766
Site Web : www.gazmet.com

Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Direction de la sécurité incendie

2525, boulevard Laurier, 6^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-5887
Sans frais : 1 866 702-9214
Télécopieur : (418) 644-4448
Sans frais : 1 866 605-1675
Site Web : www.msp.gouv.qc.ca

Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM)

Centre de formation

6700, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1N 2E1
Téléphone : (514) 872-4710
Télécopieur : (514) 872-6896

Les publications du Québec

Téléphone : 1 800 463-2100
(418) 643-5150
Site Web : www.publicationsduquebec.
gouv.qc.ca

Incendie

- Bottin des services d'incendie du Québec
- Commissaire aux incendies
- Congrès ACSIQ
- Déclaration des incendies
- Formation
- Intervention
- Législation
- Prévention
- Publications
- Retraits de produits
- Schéma de couverture de risques
- Statistiques

Boîte à outils

Recherche

 Chercher

- ▶ Aide à la navigation
- ▶ Vous n'avez pas trouvé?
- ▶ Envoyez à un ami
- ▶ Cyberbulletin

Guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie


 Impression facile!

Instructions de mise à jour du guide en format papier Novembre 2002

Parties du guide	Remplacez au complet	Pages à remplacer
Table des matières		<ul style="list-style-type: none"> • Table des matières • Liste des tableaux et figures à remplir
Partie II Acheminement des ressources		<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième page couleur (Sommaire non paginé) • Pages 5 et 11 • Le Tableau 1 de la partie II doit être inséré dans l'onglet « Tableaux », en remplacement du tableau de la page 12
Partie IV Système de commandement		<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième page couleur (Sommaire non paginé) • Pages 7 et 15
Partie V Risques et tactiques		<ul style="list-style-type: none"> • Deuxième page couleur (Sommaire non paginé) • Page 17 • Pages 29 à 45
Références	 à remplacer	

Mise en garde

Bien vérifier le numéro et le titre des parties indiqués en bas des pages du guide afin d'insérer les mises à jour au bon endroit.

Le symbole  dans la table des matières et le sommaire de chaque partie indique les sections qui ont été mises à jour.

Note

Le cédérom qui accompagne le guide des opérations à l'intention des services de sécurité incendie ne sera pas mis à jour.



2003-04-11 14:16

[Ministère](#) | [Alcool, courses et jeux](#) | [Coroner](#) | [Criminalité et prévention](#)
[Déontologie policière](#) | [Détention et réinsertion](#) | [Incendie](#) | [Police et sécurité privée](#)
[Sciences judiciaires et médecine légale](#) | [Sécurité civile](#) | [Statistiques](#)

[Politique de confidentialité](#) | [Déclaration de services aux citoyens](#) | [Réalisation](#)

Québec 

© Gouvernement du Québec, 1996-2006